

# Démocratie

*et droits de l'homme*



VERS UNE  
COMMUNAUTÉ DE  
DÉMOCRATIES

M A I 2 0 0 0  
VOLUME 5 NUMÉRO 1

## Vers une communauté de démocraties

LE GRAND DIRIGEANT intégrationniste américain Martin Luther King avait l'habitude de déclarer, paraphrasant l'écrivain et philosophe français Victor Hugo, qu'une idée dont l'heure est venue est plus puissante que toutes les armées du monde. Il parlait des droits civiques et de l'égalité raciale, mais il aurait pu en dire autant de la démocratie. A l'aube d'un nouveau siècle qui laisse derrière lui les expériences désastreuses de formes autoritaires et totalitaires de gouvernement, la démocratie semble enfin triompher, sinon universellement, du moins en tant qu'idée.

Une « Conférence en vue d'une communauté des démocraties » se tiendra à Varsovie (Pologne) en juin prochain, pour célébrer l'acceptation des principes démocratiques et la tendance croissante à l'établissement de gouvernements démocratiques dans le monde. Ses participants examineront aussi la question cruciale des moyens à mettre en œuvre afin d'accélérer et de renforcer ce mouvement. Ce

numéro spécial de notre revue électronique *Démocratie et droits de l'homme* est publié à l'appui de cette réunion.

Mais qu'est-ce donc précisément que la démocratie et quels sont ses rapports avec les droits de l'homme? Tel est le thème d'un exposé ayant pour auteur Harold Koh, secrétaire d'Etat adjoint pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail. M. Koh y présente le point de vue officiel du gouvernement américain sur la démocratie, les droits de l'homme et la conférence qui va se tenir à Varsovie.

L'un des thèmes principaux de la Conférence en vue d'une communauté des démocraties sera la façon dont les démocraties existantes pourraient améliorer leur coopération pour renforcer la tendance démocratique croissante à travers le monde. C'était le sujet d'une table ronde à laquelle ont participé d'éminents spécialistes de la question. Nous publions des extraits des commentaires de certains de ces spécialistes, notamment Paul Wolfowitz, écrivain et ancien haut fonctionnaire du gouvernement Bush, aujourd'hui doyen de l'Ecole des études internationales avancées (SAIS) de l'université Johns-Hopkins; Bronislaw Gerek, historien et ministre polonais des affaires étrangères; Carl Gershman, président de la National Endowment for Democracy; et Mort Halperin, écrivain et directeur de la planification politique au département d'Etat.

Les problèmes et obstacles auxquels se heurte la promotion de la démocratie à travers le monde sont le sujet d'un article de Thomas Carothers, vice-président chargé des études à la Carnegie Endowment for International Peace. Avocat international, M. Carothers s'emploie, depuis plus de dix ans, à favoriser l'instaura-

tion de la démocratie dans de nombreuses régions du monde pour le compte de plusieurs organisations.

Richard Falk, professeur de droit international à l'université de Princeton, traite cette question sous un angle différent, à savoir comment on peut promouvoir la démocratie ou la protéger, le cas échéant, sans risquer de compromettre la souveraineté nationale d'une façon qui est encore jugée inacceptable par la plupart des membres de la communauté internationale. Il soutient que tenter de concilier la souveraineté nationale et les droits de l'homme – la démocratie figurant parmi les droits de l'homme, comme le précise l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU – pose des problèmes complexes qui ne se prêtent pas à des solutions faciles.

Y a-t-il un prototype de démocratie auquel tous les pays devraient aspirer ou existe-t-il dans le monde des régions dans lesquelles des formes plus limitées de démocratie compatibles avec la société et le stade de développement économique de certains pays seraient préférables? Joshua Muravchik, de l'American Enterprise Institute et auteur de plusieurs livres dont *Exporting Democracy: Fulfilling America's Destiny*, est un défenseur ardent de la démocratie universelle. Il présente ses arguments dans un article provocant qui embrasse ce point de vue largement répandu.

Déclaration des organisateurs de la Conférence

Vers une « Communauté des démocraties »

*La démocratie a subi avec succès l'épreuve du temps et elle est maintenant considérée dans la plupart des régions et des sociétés comme la forme de gouvernement qui leur permet le mieux de réaliser leurs aspirations. La tendance démocratique qui déferle actuellement sur le monde a débuté à l'issue de la Seconde Guerre mondiale alors que de nombreux pays proclamaient leur liberté et leur indépendance du colonialisme. Ce mouvement a repris son essor avec la révolution pacifique du Portugal en 1974, le retour à des gouvernements démocratiques civils en Amérique centrale et en Amérique du Sud, l'effondrement du communisme en Europe de l'Est et en Union soviétique et la fin du régime oppressif d'apartheid en Afrique du Sud. Au cours des dix dernières années, la démocratie et la liberté ont prospéré à travers le monde. Jamais, dans l'histoire, autant de prisonniers politiques : Lech Walesa, Václav Havel, Nelson Mandela et Kim Dae-jung, tous des militants en faveur de la démocratie, n'avaient été portés par un vote populaire aux plus hauts échelons du pouvoir.*

*L'histoire nous apprend que le progrès de la démocratie ne se limite pas à un petit groupe de pays ou de sociétés. Il n'empêche que ce progrès n'est pas inévitable ; il s'agit non pas d'un résultat définitif mais d'un processus dynamique qui exige des efforts continus et une imagination constante. Aujourd'hui, l'expansion de la démocratie doit aller de pair avec l'évolution rapide de l'économie mondiale. Toutes les démocraties, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, doivent surmonter les obstacles au développement*

*durable et à la croissance économique ; résoudre les dissensions raciales, ethniques et religieuses ; résister aux effets corrosifs de la criminalité et de la corruption ; et encourager une société fondée sur le civisme, qui inculque à ses membres les connaissances et aptitudes qui leur permettront de faire valoir leurs droits, de s'acquitter de leurs responsabilités et de participer utilement à la vie publique.*

*La coopération entre peuples et gouvernements démocratiques est indispensable pour créer le climat favorable au développement dans lequel la démocratie peut prospérer. L'Organisation des Nations unies (en particulier la Commission des droits de l'homme) et des organisations telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des Etats américains et l'Organisation de l'unité africaine, font beaucoup pour soutenir et renforcer les pratiques démocratiques à travers le monde. La « Conférence internationale des démocraties nouvelles ou restaurées », le « Mouvement mondial pour la démocratie » et le « Forum des démocraties naissantes » contribuent également à cette œuvre indispensable.*

*Mais il n'y a jamais eu entre les gouvernements de dialogue leur permettant d'explorer ensemble la façon dont les démocraties existantes pourraient renforcer encore les institutions et méthodes démocratiques. Le moment est venu d'organiser une réunion des ministres des affaires étrangères de tous les pays fermement résolus à suivre la voie démocratique de façon à renforcer les gouvernements démocratiques. Trop souvent, quand des responsables démocratiques se réunissent, c'est pour résoudre des crises immédiates portant sur des questions bilatérales ; or les questions bilatérales ne seront*

*pas abordées à cette réunion. Une assemblée mondiale de représentants de tous les pays qui se sont engagés sur la voie démocratique fournira à ces derniers une occasion sans précédent de partager leurs expériences, d'identifier les meilleures pratiques et de formuler un programme de coopération internationale dans le but de réaliser pleinement les potentialités de la démocratie.*

*Le gouvernement polonais a accepté d'être l'hôte d'une telle réunion ministérielle à Varsovie, du 25 au 27 juin. Les gouvernements de la République tchèque, du Chili, de l'Inde, de la République de Corée, du Mali et des Etats-Unis sont convenus de se joindre à la Pologne en tant qu'organisateur de cette réunion.*

*Parallèlement à la conférence ministérielle, un certain nombre d'éminents penseurs et pionniers de la démocratie venus du monde entier se réuniront à Varsovie pour discuter d'autres questions et idées. Ces représentants des milieux intellectuels et de la société civile feront bénéficier les réunions ministérielles de leurs vastes connaissances et de leur expérience et présenteront leurs idées sur la façon dont les gouvernements et les citoyens peuvent conjuguer leurs efforts pour renforcer et préserver la démocratie.*

# Démocratie *et droits de l'homme*

Mai 2000

8

## LE DROIT À LA DÉMOCRATIE

M. Harold Koh, secrétaire d'Etat adjoint chargé de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, pose les principes établissant la démocratie comme un droit de l'homme.

12

## COMMENT RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES DÉMOCRATIES

D'éminents spécialistes et responsables gouvernementaux discutent de la coopération entre les démocraties dans le cadre d'une table ronde récente dont nous reproduisons les principaux extraits.

25

## LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE, OBJECTIF FONDAMENTAL D'UN NOUVEL ORDRE MONDIAL

M. Thomas Carothers, vice-président chargé des études à la Carnegie Endowment for International Peace, examine les difficultés et les tendances actuelles de la promotion de la démocratie dans le monde.

32

## SOUVERAINETÉ ET DROITS DE L'HOMME : COMMENT CONCILIER CES DEUX CONCEPTS

Professeur de droit international à l'université Princeton, M. Richard Falk analyse les relations complexes entre souveraineté nationale et droits de l'homme, y compris la démocratie.

39

## LA DÉMOCRATIE : UN DROIT POUR TOUS LES PAYS

M. Joshua Muravchik, chercheur à l'American Enterprise Institute, tente de démontrer que la démocratie est un droit universel.

47

BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS)

49

SITES INTERNET (EN ANGLAIS)

JOURNAL ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS  
DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME  
VERS UNE COMMUNAUTÉ DES DÉMOCRATIES  
M A I 2 0 0 0

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION	Judith Siegel	RÉDACTEURS	Estelle Baird	TRADUCTION	Service linguistique IIP/G/AF
RÉDACTEUR EN CHEF	Anthony Sariti		Mona Esquetini	CONSEIL DE RÉDACTION	Howard Cincotta
RÉDACTEUR ASSOCIÉ	Wayne Hall		Charla Hatton		Judith Siegel
VERSION INTERNET/RÉVISION	Deborah Brown		John Jasik		Leonardo Williams
			David Pitts	MAQUETTE DE LA	
		DOCUMENTATION	Barbara Sanders	VERSION FRANÇAISE	ARS, Paris
		CONCEPTION GRAPHIQUE	Diane Woolverton		
		ASSISTANTE GRAPHIQUE	Sylvia Scott		

Le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat des Etats-Unis offre des produits et des services qui visent à expliquer la politique des Etats-Unis à des auditeurs étrangers. Le Bureau publie cinq revues électroniques qui examinent les principales questions intéressant les Etats-Unis et la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – « Perspectives économiques », « Dossiers mondiaux », « Démocratie et droits de l'homme », « Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis » et « La Société américaine » – ces revues présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Toutes les revues sont publiées en anglais, en français et en portugais; certaines d'entre elles sont également traduites en arabe, en russe et en espagnol. Une nouvelle revue en anglais est publiée toutes les trois à six semaines. La parution des versions traduites suit normalement de deux à quatre semaines celle de la version en anglais. Certaines éditions des revues électroniques sont plus nombreuses que d'autres, et leur ordre de parution ne suit pas un roulement régulier. Les opinions exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis. Le département d'Etat des Etats-Unis n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués en hyperlien; seuls les éditeurs de ces sites ont cette responsabilité. Les articles publiés dans ces revues peuvent être librement reproduits en dehors des Etats-Unis, sauf indication contraire ou sauf mention de droit d'auteur. Les numéros les plus récents, ainsi que les archives, sont disponibles sur Internet à la page d'accueil du Bureau des programmes d'information internationale, à l'adresse suivante: <http://usinfo.state.gov/journals/journals.htm>. Veuillez adresser toute correspondance au siège de l'ambassade des Etats-Unis de votre pays, à l'attention de la section Diplomatie publique, ou bien à la rédaction: Editor, Issues of Democracy, Democracy and Human Rights – IIP/T/DHR, U.S. Department of State – SA44, 301 4th Street, SW, Washington, DC 20547, Etats-Unis d'Amérique. Adresse courrier électronique: [ejdemos@pd.state.gov](mailto:ejdemos@pd.state.gov). Veuillez noter qu'il est possible de consulter le présent numéro des Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis sur Internet à l'adresse suivante: <http://usinfo.state.gov/journals/itps/0300/ijpf/ijpf0300.htm>

## Le droit à la démocratie

M. Harold Hongju Koh  
Secrétaire d'Etat adjoint

Plus de cinquante années se sont écoulées depuis que la Déclaration universelle des droits de l'homme a proclamé que tous les êtres humains naissent «libres et égaux en dignité et en droits». Depuis trop longtemps pourtant, les dictatures du monde s'efforcent de saper l'un de ses principes les plus fondamentaux, à savoir le droit à la démocratie. L'article 21 de la Déclaration stipule que «la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics», celle-ci devant «s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement». Mais qu'importe: un grand nombre d'Etats continuent de refuser à leurs citoyens le droit de choisir leur forme de gouvernement. Il reste encore trop de pays dans lesquels les dirigeants se perdent en palabres sur la démocratie alors même qu'ils se rendent coupables de truquer les élections, d'étouffer la dissension et de museler la presse. Dans l'essai qui suit sur le droit à la démocratie, M. Harold Hongju Koh, secrétaire d'Etat adjoint, compare la démocratie «à un combat long et complexe, qui ne se livre pas facilement». Mais le jeu en vaut largement la chandelle.

DÈS LA FONDATION de la République, les Américains ont compris que la démocratie constitutionnelle assurait la meilleure protection qui soit à tout l'éventail des droits de l'homme. Notre système démocratique a donné aux Américains les moyens de mettre en question leur gouvernement et d'instaurer des changements politiques fondamentaux. Depuis la guerre de Sécession et jusqu'à l'ère du mouvement en faveur des droits civils, voire par-delà, les Américains exigent de leur gouvernement que celui-ci adhère aux principes de l'autonomie et des libertés civiles sur lesquels notre pays a été fondé et dont découlent l'égalité, la liberté et la justice.

Le droit à la conduite démocratique des affaires publiques constitue à la fois un moyen et une fin dans la lutte en faveur des droits de l'homme. Où que l'on se place dans le monde, le respect des droits inhérents à la démocratie cimenter la liberté de conscience, d'expression, de religion et d'association. Dans les démocraties dignes de ce nom, le droit à un procès loyal et à la sécurité personnelle se trouve renforcé. C'est par le jeu des règles de la démocratie que les dirigeants élus acquièrent leur légitimité et c'est grâce à lui qu'ils sont en mesure de se rallier le soutien du





*Harold Hongju Koh*

peuple, même lorsqu'ils plaident en faveur de réformes économiques et politiques susceptibles de se révéler préjudiciables à la population, ne serait-ce que temporairement.

La démocratie et le respect véritable des droits de l'homme continuent d'offrir la voie la plus sûre pour la croissance économique soutenue. En revanche, s'il peut un temps faire naître la prospérité, le modèle autoritaire de développement se révèle incapable de la maintenir face à la corruption, au népotisme et au déni des droits des citoyens. Que l'économie périclite, et le régime autoritaire manque de souplesse et d'efficacité pour redresser la situation. Dépourvu des mécanismes démocratiques qui lui permettraient de canaliser le mécontentement populaire, le gouvernement n'a souvent d'autre choix que de durcir la répression pour éviter les soulèvements.

Comparez donc l'Indonésie – où le régime de Soeharto, qui ne rendait de comptes à personne et qui péchait par manque de transparence, a vu une crise économique dégénérer rapidement en une crise politique, cause de la chute du gouvernement – à la république de Corée, où le président Kim Dae Jung, ancien prisonnier politique porté au pouvoir lors d'élections véritablement démocratiques, a su convaincre le peuple d'accepter des mesures d'austérité et des réformes écono-

miques qui ont fait renouer le pays avec la prospérité. Ces événements confirment que, même en période de crise économique, la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit incarnent des valeurs universelles, et non pas régionales.

Certes, la démocratisation est un combat long et complexe, qui ne se livre pas facilement. Le gouvernement « du peuple » ne saurait être imposé de l'extérieur. Bien au contraire, chaque pays doit trouver de lui-même la voie qui le mènera à la démocratie. Comme l'a fait remarquer la secrétaire d'Etat, Mme Albright, « la démocratie doit procéder du désir des individus de participer aux décisions qui donnent forme à leur vie (...) A l'encontre de la dictature, la démocratie n'est jamais une imposition ; c'est toujours un choix. »

De surcroît, la démocratie ne se résume pas à la simple tenue d'élections. Il faut voir dans les élections non pas une fin en soi, mais le moyen d'établir un système politique propre à favoriser la croissance et l'épanouissement des citoyens par le biais de l'encouragement et de la protection de leurs droits politiques et civils.

Ainsi donc, outre la mise en place d'élections, une démocratie véritable suppose le respect des droits de l'homme, y compris le droit à la dissension ; la primauté du droit, caractérisée par des institutions politiques dynamiques, par le constitutionnalisme et par l'indépendance du judiciaire ; l'existence de structures économiques ouvertes et concurrentielles ; une presse indépendante et capable de mobiliser une population informée ; la liberté de religion et de pensée ; la mise en place de mécanismes destinés à protéger les minorités contre l'oppression de la majorité ; et le respect intégral des droits des femmes et des travailleurs. Ces principes – conjugués à la tenue d'élections libres et loyales – forment la base d'une culture de la démocratie.

Les Etats-Unis appuient la démocratie dans la perspective du long terme. Nous encourageons la croissance de la culture démocratique partout où elle a des chances de s'implanter. Nous nous attachons particulièrement à apporter notre sou-

tien aux pays en transition, à défendre les démocraties menacées et à consolider le réseau des démocraties établies. Chaque année, nous investissons plus d'un milliard de dollars dans les activités de cette nature. Nous sommes motivés en ce sens non seulement par des impératifs moraux, mais aussi par un sentiment de nécessité. Notre sécurité en tant que nation est tributaire du rayonnement de la démocratie à travers le monde, en l'absence de laquelle la répression, la corruption et l'instabilité envahiraient presque inévitablement des pays entiers, voire des groupes de pays.

La démocratie oblige les dirigeants élus à être responsables devant le peuple. Elle est un ballon d'oxygène pour la société civile, qui peut ainsi s'épanouir. Elle ouvre toutes sortes de voies à la libre circulation des informations et des idées, et au développement d'une activité économique diverse et dynamique. L'histoire démontre que les démocraties sont moins susceptibles de se chercher querelle et davantage enclines à coopérer en matière de sécurité, d'économie, de protection de l'environnement et d'initiatives juridiques. Lorsque la démocratie a le vent en poupe, la paix, la prospérité et la primauté du droit se portent bien.

De même, la démocratie demeure la voie la plus sûre pour concrétiser les promesses contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au mois de mars, lorsqu'elle a pris la parole devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui siégeait pour la première fois depuis le début du nouveau millénaire, Mme Albright a exhorté tous les membres de la Commission à réaffirmer le lien fondamental entre la démocratie et les droits de l'homme. Le 25 avril, la Commission a donné suite à son appel en adoptant à l'unanimité une résolution parrainée par la Roumanie qui reconnaît le droit à la démocratie.

Par cette démarche, la Commission a réaffirmé, pour la deuxième année consécutive, le lien indissoluble entre la démocratie et les droits de l'homme en tant que composante essentielle de ses travaux. La résolution sur le droit à la démocratie qu'avaient parrainée les Etats-Unis l'année

dernière l'avait déjà unanimement confirmé : loin d'être un privilège, la démocratie est un droit de l'homme. Celle dont l'initiative revient cette année à la Roumanie pousse ce message encore plus loin en réaffirmant que les Etats membres ont la responsabilité solennelle de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en œuvrant de concert en vue de cimenter la démocratie. Cette résolution a confirmé que la démocratie n'était pas une valeur régionale qui s'imbriquerait dans quelque tradition sociale, culturelle ou politique ; c'est, au contraire, une valeur universelle enracinée dans la nature riche et diverse de la communauté des démocraties.

La résolution présentée par la Roumanie était coparrainée par les Etats-Unis et soixante autres pays, dont un certain nombre sont de nouveaux venus dans le giron de la démocratie. Elle a été adoptée à l'unanimité par 45 voix. Le Bhoutan, le Congo, le Pakistan, le Qatar, le Rwanda et le Soudan se sont abstenus lors du vote, comme l'ont fait également la Chine et Cuba pour la deuxième année consécutive.

La reconnaissance par la Commission du droit à la démocratie représente une initiative véritablement mondiale, issue d'un processus véritablement mondial et inspirée par une puissante prise de conscience mondiale du lien indissoluble entre la démocratie et les droits de l'homme. Comme l'a fait observer Mme Albright devant la Commission, « la démocratie est la voie la plus sûre qui puisse mener à la préservation et à la promotion des droits de l'homme ».

Les deux résolutions sur la démocratie qu'a adoptées la Commission des droits de l'homme de l'ONU préparent le terrain en vue de la série de réunions ministérielles importantes qui donneront aux pays démocratiques l'occasion de se concerter sur les moyens de promouvoir ensemble la démocratie et de la soutenir. Je pense notamment à la conférence de la Communauté des démocraties, qui doit avoir lieu au mois de juin à Varsovie, et à celle de Cotonou, en décembre, qui sera consacrée aux démocraties nouvelles et naissantes. L'Assemblée générale de l'ONU qui se

tiendra à New-York en septembre – la première du millénaire – devrait également ouvrir ce dossier important.

Depuis 1974, le nombre des démocraties dans le monde a quadruplé. Rien qu'au cours des dix dernières années, le nombre des démocraties électorales a près de doublé au point de concerner maintenant cent vingt pays, en grande partie parce que les institutions démocratiques offrent la meilleure garantie possible du respect des droits de l'homme et le plus grand espoir d'améliorer la vie des simples citoyens. Comme le notait le vice-président, M. Albert Gore, dans le discours qu'il a prononcé en novembre 1998 lors du sommet de l'APEC en Malaisie, « l'histoire nous a appris que la liberté – économique, politique et religieuse – libère une plus grande partie du potentiel de l'homme que toute autre forme d'organisation de la société ». Les événements récents ne font que confirmer que la conduite démocratique des affaires publiques et le respect des droits de l'homme demeurent inextricablement liés à nos actions visant à nous faire goûter les fruits de la prospérité, de la sécurité et de la paix, à nous et à notre postérité.

## Comment renforcer la coopération entre les démocraties

Récemment, d'éminents spécialistes, notamment le ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, M. Bronislaw Geremek, le président de la National Endowment for Democracy, M. Carl Gershman, le directeur du service de planification politique au département d'Etat, M. Morton Halperin, et le doyen et professeur de relations internationales à l'Ecole des études internationales avancées (SAIS) de l'université Johns Hopkins, M. Paul Wolfowitz, se sont réunis à Washington lors d'une table ronde pour discuter des résultats escomptés de la Conférence en vue d'une communauté des démocraties qui aura lieu à Varsovie au mois de juin. L'un des objectifs proposés des travaux de cette conférence sera « d'associer les gouvernements au processus de définition et de redéfinition de la démocratie ».

*On trouvera ci-après des extraits des débats émanant des participants à la table ronde et de questions qu'ont posées les invités à ces discussions.*

**M. Wolfowitz.** Permettez-moi de donner brièvement mon point de vue, sur l'immense importance du sujet dont nous allons discuter ce matin : comment renforcer la coopération entre les démocraties. Nous avons le privilège de compter parmi nous aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères de Pologne, qui a chèrement acquis son autorité dans ce domaine.

Au milieu des années 1980, alors que j'étais secrétaire d'Etat adjoint pour l'Asie de l'Est, nous commençons à percevoir des possibilités de réforme démocratique aux Philippines et certains de nos collègues nous ont mis en garde : « Soyez prudents, s'il s'y instaure un régime démocratique, vous allez perdre les bases américaines dans ce pays. » Pour résumer brièvement, le président Ronald Reagan, le secrétaire d'Etat George Shultz et nos ins-

tances gouvernementales ont décidé qu'il valait bien mieux avoir un pays sain sans bases, qu'avoir des bases dans un pays malade. Et je crois que l'histoire a amplement confirmé le bien-fondé de cette décision.

En fait, je crois que si l'on examine la situation en Asie de l'Est, région qui a subi une terrible crise financière ces dernières années, ce sont les pays démocratiques qui se sont retrouvés en meilleure posture quand la crise a frappé et ce sont ces mêmes pays démocratiques qui s'en remettent le mieux. Nous avons tous entendu dire depuis des années qu'il y a un choix à faire entre la croissance économique et la démocratie, qu'il faut renoncer à ce que l'on appelle le luxe de la démocratie si l'on veut de bonnes politiques économiques, mais je crois que nous constatons dans des pays comme la Corée que seuls des dirigeants démocratiques peuvent rallier la légitimité nécessaire pour prendre des décisions difficiles dans une crise telle que celle-ci.

**M. Geremek.** Mesdames et messieurs, si je suis ici, c'est pour une raison et une seule : j'étais l'un de ces rêveurs qui pensaient, comme Paul Wolfowitz, que la liberté et la démocratie sont des valeurs universelles et qu'elles allaient s'établir dans nos pays. Mais nous ne pouvions imaginer que cela se produirait de notre vivant.

Je suis ici pour vous parler d'une initiative très importante : la Conférence en vue d'une communauté des démocraties. Je tiens tout d'abord à vous dire notre satisfaction que cette conférence ait lieu en Pologne. Notre satisfaction et notre fierté. Proposer la Pologne pour accueillir une telle conférence sur la démocratie, cela signifie que la démocratie, la notion de

démocratie, change. Et la question se pose de savoir de quelle façon elle change.

Avant d'en parler, je voudrais poser quelques questions sur la démocratie et dire aussi que, dans ces pays d'Europe centrale et orientale, après l'ère communiste, nous avons utilisé et abusé du mot « démocratie ». Le moyen le plus simple de conserver le terme démocratie dans le langage officiel consistait à adjoindre un adjectif au nom. Dire « ancienne démocratie » était une mauvaise expression. Dire « démocratie sociale » en était une excellente. Telle était la grammaire très particulière de la politique, caractérisée par le fait que les adjectifs tuaient le nom.

Par ailleurs, il ne faut pas toujours percevoir la démocratie comme un succès évident. La démocratie ne peut pas se réduire aux techniques électorales et à la simple règle du gouvernement par la majorité. On peut dire que la démocratie est un processus dans lequel chaque génération doit redéfinir ses propres normes. Nous le voyons dans l'expansion de l'ordre du jour des droits de l'homme. Parfois, la promotion d'autres objectifs, libéraux dirai-je, peut être mise en danger. Il s'agit des relations entre le développement économique et la démocratie politique. Il s'agit aussi des relations entre la démocratie politique et les droits de l'homme.

Le politologue Isaiah Berlin a dit que les démocraties politiques pouvaient cacher des majorités meurtrières de toutes sortes et notamment les plus dangereuses d'entre elles : les majorités ethniques. Notre expérience de la fin du XX<sup>e</sup> siècle nous le confirme. La question est la suivante : comment peut-on forger un consensus en faveur de la démocratie dans une

société, dans une nation et dans le monde entier ?

On pourrait envisager de proposer une sorte de trinité sainte réunissant la démocratie politique, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires de l'Etat, en tant que programme efficace de stabilité politique et en tant que leçon pour les jeunes démocraties. Dans les années 1970, cette philosophie était compréhensible, mais dans les années 1980, on a le sentiment que cette norme a été remise en question.

On trouve, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies des références aux droits démocratiques. Mais dans le contexte de la guerre froide, il n'était pas possible d'inclure la démocratie politique aux normes des droits de l'homme. On a pu voir, en suivant les discussions de la Conférence d'Helsinki, combien il était difficile d'appliquer les normes des droits de l'homme à différentes réalités politiques sans mentionner la liberté politique et la démocratie.

Nous savons que les régimes démocratiques qui respectent les droits de leurs ressortissants connaissent une paix plus grande, et nous devrions également promouvoir, en politique internationale, le respect de la démocratie. Nous devrions aussi nous intéresser à la généralisation de la démocratie, qui est le fondement de la paix et de la stabilité.

En 1999, j'étais président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). A ce titre, je me suis rendu dans plusieurs pays d'Asie centrale. Dans l'un d'eux, j'ai rencontré un dirigeant d'un mouvement intégriste, homme jeune, qui m'a dit qu'il était très heureux de ma visite et très heureux de

m'écouter, parce que j'attachais une telle importance à la démocratie et aux droits de l'homme.

Et il a déclaré : « C'est mon rêve. Je veux établir la démocratie dans mon pays. Je veux que les droits de l'homme soient une réalité, car il faut que vous sachiez que, dans mon pays, la majorité des gens croient en Dieu ; ils pensent comme moi. Nous sommes donc en majorité. Et quand nous prendrons le pouvoir, nous instaurerons le bon ordre et la vérité. Il n'y aura pas de place pour les autres. »

Pour lui, la démocratie, c'est cela et rien d'autre que ce qu'il souhaite personnellement. Et les droits de l'homme ? « Le principal droit de l'homme est de croire en Dieu et d'avoir la possibilité de le faire. Je vous remercie donc de votre visite », m'a-t-il dit.

J'ai raconté cette histoire la semaine dernière au président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie, qui m'a raconté une autre anecdote du même genre. Il parlait à l'un des dirigeants du mouvement intégriste en Algérie, auquel il a demandé s'il accepterait une alternative politique.

« Admettant que vous ayez le pouvoir, mais après vous, comment envisagez-vous la formation d'un autre gouvernement ? » a-t-il demandé à l'intégriste, qui lui a répondu : « Il n'y aura pas d'autre gouvernement que le nôtre ; nous détenons la vérité. Vous appliquez des lois inventées par les hommes. Nous appliquons les lois de Dieu. Nous n'aurons donc jamais à en changer et nous n'aurons jamais besoin de former un autre gouvernement que le nôtre. »

Dans la problématique de la démocratie, il y a aussi la question du monopole de la vérité. Il est impossible d'envisager l'élaboration des institutions politiques, l'instauration des droits de l'homme et la primauté du droit dans un système qui ne reconnaît qu'une vérité, où il y a un monopole sur la vérité. Un tel système ne laisse pas de place à la démocratie.

En examinant l'évolution de la démocratie, nous devons aussi considérer la question de l'érosion de la confiance envers la politique et les politiciens. Cette situation peut présenter des dangers pour la démocratie, de la sorte la plus violente et la plus troublante. Lorsque l'on songe aux origines de la révolution bolchevique et à ses suites, on peut dire que l'érosion de la culture politique traditionnelle était au cœur même de son succès.

Quant à Hitler, on sait qu'il avait été porté au pouvoir par des élections démocratiques, alors que la confiance entre dirigeants et dirigés s'était évanouie. Compte tenu de ces faits, nous devons considérer les progrès de la démocratie dans le monde non seulement comme une réussite mais également comme un défi, celui de la préservation de l'héritage de la démocratie et de la parade aux dangers qui nous menacent.

Finalement, si je crois que la Conférence de la communauté des démocraties de Varsovie peut être un lieu de discussion important, c'est parce que dans mon approche, la question de la démocratie est liée, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, à la notion de société civile. Il serait impossible aujourd'hui de concevoir l'architecture même de la démocratie, le respect des droits de l'homme, les droits des citoyens et des minorités, sans cette fondation créatrice de la société civile.

Telle a été notre expérience, notre expérience de la dissidence en Union soviétique, ainsi qu'en Pologne, en Hongrie, en République tchèque, dans toute la région de l'Europe centrale. Notre expérience nous a montré que nous pouvions bâtir une société civile face à l'édifice d'un régime totalitaire. A l'époque, il était plus facile de bâtir une société civile et ses institutions dans le contexte des « universités volantes ». Aujourd'hui, dans les conditions plus propices d'une société démocratique normale orientée vers l'économie de marché, la Pologne, dont le processus de transformation se poursuit, continue de faire face au défi de l'élaboration d'une société civile forte.

Mais notre leçon peut aussi être considérée comme instructive dans le contexte de l'ordre international. Si une société civile saine est une condition si nécessaire de la vie normale d'une société démocratique, pourquoi la limiter aux frontières nationales ? La question devrait aussi intéresser la communauté internationale et celle-ci devrait bâtir un certain nombre d'institutions de la société civile.

Nous avons décidé d'associer six pays à la préparation de cette conférence : les Etats-Unis ; la Pologne et la République tchèque, pour l'Europe ; le Mali, pour l'Afrique ; la plus grande démocratie au monde, l'Inde ; la République de Corée, pour l'Asie de l'Est ; et le Chili, pour l'Amérique latine.

Nous avons réalisé qu'il serait bon aussi d'associer les gouvernements à ce processus de définition et de redéfinition de la démocratie au niveau régional. Nous espérons que la réunion des délégations gouvernementales dirigées par les ministres des affaires étrangères constituera une extraordinaire mise au défi des politiciens.

Nous autres, politiciens, nous pensons fréquemment à diverses choses, mais très souvent, on nous pose des questions, de bonnes questions, et nous nous efforçons alors d'examiner certains problèmes fondamentaux.

Si nous affirmons que la démocratie est un processus, qu'elle doit être définie et redéfinie, nous devons nous demander comment le faire.

Il serait facile de répondre que la responsabilité en incombe au premier chef aux pays eux-mêmes et qu'ils doivent appliquer les normes de la démocratie. Mais quelles sont les normes de la démocratie ?

Nous croyons qu'il est bon de poser cette question, qui est une question fondamentale, et de chercher des réponses possibles dans les relations entre l'économie, l'Etat et les êtres humains. Je crois que nous pouvons convenir d'un point de départ de notre réflexion, à savoir le rôle de la dignité des êtres humains.

Mais comment la notion de la dignité des êtres humains peut-elle s'expliquer en termes de politique et, en politique, en termes pratiques ?

Nous savons que lorsque des délégations gouvernementales participent aux travaux, elles se heurtent à certaines limites et que leurs débats intellectuels ne sont pas entièrement libres. Les politiciens ne sont pas faits pour les débats intellectuels. Mais nous pensons pouvoir bénéficier de l'appui d'une réunion très importante, le World Forum on Democracy, qu'organiseront des organisations non gouvernementales (ONG). Deux grandes institutions seront chargées de ce forum mondial des ONG : Freedom House et la fondation polonaise George Soros qui s'appelle la Fondation Stefan Batory.

Nous espérons que ces deux réunions, celle de responsables de gouvernement et celle des organisations non gouvernementales, pourront se compléter et se stimuler mutuellement. Nous espérons que nous essaierons, ou plutôt que nous exploiterons effectivement les possibilités de discussions concrètes entre ces deux groupes, et que la Conférence en vue d'une communauté des démocraties de Varsovie marquera le début d'une réflexion et d'une activité auxquelles les Etats, les gouvernements, et les sociétés civiles participeront ensemble.

**M. Halperin.** Je suis, moi aussi, un intellectuel devenu représentant officiel ; je tairai donc mes doutes et présenterai très succinctement quelques remarques sur la démocratie.

Les Etats-Unis se félicitent de s'associer aux six autres pays organisateurs de cette Conférence vers une communauté des démocraties, qui aura lieu à Varsovie, et de participer à son organisation. Je pense qu'il a été important et instructif pour nous de rassembler des pays démocratiques de plusieurs parties du monde, parvenus à des stades différents de développement, et de discuter des questions à analyser et de la façon de les organiser. Je suis ravi que les pays qui œuvrent à ce projet soient représentés ici, notamment par quatre des ambassadeurs des pays organisateurs, et j'y vois le reflet d'une coopération croissante en vue de la mise sur pied de cette conférence.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur une question importante qui devrait être soulevée lors de la conférence. Je veux parler de la question du droit et, diront certains, de l'obligation qu'ont les démocraties de s'« immiscer » dans les affaires intérieures des autres pays lorsque se présentent des menaces à la démo-



cratie ou des possibilités de la faire avancer.

Nous savons tous que la démocratie n'est pas un aboutissement, mais un processus, ou un chemin que l'on emprunte, plutôt qu'une destination, et que toutes les démocraties passent par différentes phases difficiles de transition. Mais, parfois, les démocraties sont parvenues à des points critiques de cette transition, certains positifs et certains porteurs de menaces. Nous sommes aujourd'hui présentés à un certain nombre de situations où existent des menaces et où s'offrent des possibilités de faire d'énormes progrès sur la voie de la démocratie. L'Indonésie en est un exemple évident. Le Nigeria en est un autre. Et ce sont deux pays sur lesquels nous nous sommes attachés à concentrer notre énergie et notre attention, parce que nous croyons que le succès de la transition engagée dans ces deux pays aura des conséquences immenses non seulement pour leurs populations, qui représentent une part significative de la population du globe, mais aussi pour les régions dans lesquels ils s'insèrent et pour la communauté mondiale dans son ensemble.

C'est ainsi, par exemple, que les changements survenus en Indonésie font qu'aujourd'hui, la majorité des musulmans du monde vivent dans des pays à régime démocratique, de même, si je ne me trompe, que les adeptes des autres grandes religions. Mais le succès de l'Indonésie et du Nigeria est, croyons-nous, d'une importance tout aussi critique pour le progrès du processus démocratique dans le monde entier.

Nous avons malheureusement eu, au cours de ces derniers mois, quelques exemples de menaces à la démocratie. Ces exemples nous

ont rappelé des leçons du passé, à savoir que le succès des transitions vers la démocratie n'est aucunement garanti. Au Pakistan, en Côte-d'Ivoire et en Equateur, par exemple, nous avons assisté à des mouvements dirigés contre des gouvernements démocratiquement élus et constaté les difficultés éprouvées par la communauté internationale pour parer à ces menaces, soit en les repoussant, soit en remettant ces pays sur la voie de la démocratie dans les plus brefs délais possibles. L'un des points qui, nous l'espérons, fera l'objet de discussions à Varsovie, sera la question de savoir comment les différents pays peuvent améliorer la coordination de leurs actions dans de telles situations.

Nous assistons actuellement à une menace très différente à l'encontre de la démocratie en Autriche, à savoir l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement dont certains membres ne semblent pas attachés au processus démocratique, et qui épousent des valeurs que nous considérons comme une menace envers la démocratie. Et, ici encore, les pays démocratiques, tant en Europe que dans le monde entier, se voient placés dans l'obligation de trouver une manière d'aborder cette situation selon une démarche qui appuie ceux qui, dans le contexte des diverses sociétés concernées, ouvrent à promouvoir et à faire progresser le processus démocratique.

Nous devons tous comprendre, je crois, que les gens doivent se bâtir leur propre démocratie. Nous avons, dans le cas de la Pologne, un exemple héroïque de la lutte d'un peuple. C'est pourquoi nous pensons que la Pologne s'est acquis le droit d'accueillir cette conférence et nous sommes ravis qu'elle soit disposée à le faire. Il y a d'autres pays, nous l'espérons, qui seront à leur tour les hôtes d'une telle

conférence, des pays qui, comme la Pologne, peuvent se prévaloir d'avoir engagé cette lutte pour la démocratie.

La démocratie doit se bâtir dans le cadre de chaque pays. Mais nous comprenons de plus en plus clairement, je crois, que la communauté des démocraties a l'obligation et le droit d'aider, d'intervenir si vous voulez, lorsque se présentent des possibilités de faire progresser le processus démocratique et des menaces à ce processus auxquelles il faut parer.

**M. Gershman.** Le ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Geremek est l'un des partisans les plus sincères et les plus dévoués de la démocratie au monde. C'est sans conteste la personne voulue pour mener à bien cette importante initiative et la Pologne est également le pays tout désigné pour accueillir la réunion.

La Pologne a joué et continue de jouer un rôle critique dans la lutte mondiale en faveur de la démocratie. Elle a non seulement été le leader de la révolution de 1989, mais elle a aussi remarquablement géré sa transition vers la démocratie, au-delà de toute attente. La Pologne continue de reconnaître sa responsabilité envers les autres nations qui connaissent des transitions difficiles ou qui sont encore régies par un pouvoir dictatorial. Elle est passée d'une forme de solidarité à une autre et elle appuie actuellement les mouvements démocratiques en en Biélorussie, en Ukraine, dans les Balkans, en Crimée, dans le Caucase et jusqu'en Asie centrale.

Je dois dire également combien je suis ravi, connaissant l'évolution de cette initiative en vue de la création d'une communauté des démocraties, que l'on ait changé le titre de la

conférence, qui est maintenant « Conférence en vue d'une communauté des démocraties », car je considère qu'il est extrêmement important que la réalisation d'une communauté des démocraties soit une aspiration et qu'elle ne soit pas présentée comme une réalité établie.

Nombre de pays se sont engagés sur la voie de la démocratie, comme il a été noté, mais ne sont pas encore parvenus au but. A la Fondation nationale pour la démocratie (National Endowment for Democracy – NED) et au sein du Mouvement mondial pour la démocratie (World Movement for Democracy), qui est une association d'organisations non gouvernementales, nous envisageons avec une grande satisfaction la perspective de nous associer aux travaux du « Forum mondial », parce que nous pensons que les organisations non gouvernementales ne sont pas les seules qui ont un rôle à y jouer, mais que le rôle des gouvernements est aussi d'une importance critique.

La démocratie est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était hier, mais son avenir n'est pas assuré. Nous venons de vivre la fin, remplie de grands espoirs, d'un siècle terrible et de nombreux dangers et de rudes défis se profilent à l'horizon. Je me contenterai ici de signaler six de ces défis que le mouvement démocratique devra relever dans le monde.

Le premier, le ministre des affaires étrangères de la Pologne l'a mentionné, est celui des épithètes de la démocratie. Nous devons encore adjoindre des épithètes au mot démocratie, parce que de nombreux pays ne sont pas encore des démocraties libérales. Ils ont parfois été qualifiés péjorativement de « démocraties non libérales » ou analytiquement de « démocraties électorales ». Mais nous savons qu'il faut enco-

re tout un processus pour assurer la mise en place d'une démocratie libérale, qui exige l'établissement d'un système stable de partis politiques, l'élaboration d'un pouvoir judiciaire indépendant, une presse indépendante, le contrôle civil des forces armées, la responsabilisation du gouvernement, la décentralisation et la création d'une économie transparente, et des mesures pour faire face au problème réfractaire de la corruption dans ces sociétés.

Mort Halperin a mentionné le problème des évolutions régressives, qui est le deuxième grand défi qui se présente à nous non seulement dans des pays tels que le Pakistan, avec son récent coup d'Etat, mais aussi dans d'autres, comme le Venezuela qui semble exploiter une forme de populisme néo-autoritaire orienté contre les démocraties électorales qui n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux auxquels se heurte la société.

Le troisième défi pour la démocratie est constitué par le potentiel qu'ont les éléments politiques actuels d'exploiter les tensions de l'économie mondiale. C'est là un défi de taille, car il s'agit de concilier les concessions à consentir entre le libre échange et une économie mondiale dynamique d'une part, et la protection des droits des travailleurs et l'atténuation de la tendance à l'amplification des inégalités économiques d'autre part.

Nous devons impérativement rester attachés, et c'est notre quatrième défi, à la tenue d'élections libres et régulières et nous garder de la tendance à rejeter les normes minimales dans ce domaine.

Les élections ont été un instrument puissant de la transition vers la démocratie, non seulement au Nigeria et en Indonésie, mais

aussi tout récemment en Croatie et en Slovaquie et, nous l'espérons, en Serbie. Et les démocraties ont trouvé un moyen de les appuyer. La NED et nos amis européens soutiennent activement les mouvements démocratiques dans ces pays.

Nous devons également exiger que les élections se déroulent dans des conditions d'égalité entre les candidats et accorder notre appui au boycottage de celles qui ne répondent pas à cette condition. Il est également important, je crois, d'isoler les régimes qui annulent les élections démocratiques dont les résultats ne leur plaisent pas. Au mois de mai, nous arriverons au dixième anniversaire de l'élection en Birmanie qui a vu la victoire écrasante d'Aung San Suu Kyi, laquelle est aujourd'hui assignée à résidence dans ce pays. Je crois que nous devrions saisir cette occasion d'exprimer notre solidarité avec le peuple birman plutôt que de considérer que force nous est de traiter avec l'actuel gouvernement, qui est illégitime.

Un cinquième défi qui se présente à nous est celui de venir en aide aux démocrates dans les pays à régime autocratique. Défi immense que celui-là et je ne sais pas dans quelle mesure cette nouvelle association de gouvernements pourra s'attacher à le relever. Il serait peut-être plus approprié que les organisations non gouvernementales interviennent ici, mais les gouvernements ont aussi leur rôle. Car la Birmanie n'est pas la seule; la Chine, le Biélorussie, Cuba, l'Iran et de nombreux autres pays sont également dirigés par des régimes dictatoriaux.

Nous avons assisté aux Etats-Unis à un tollé de protestations et à une vive controverse sur le cas d'un garçonnet de six ans qui sera peut-être renvoyé à Cuba et à sa dictature, mais

pas un mot n'est paru dans la presse sur sept personnes, dont un enfant de treize ans, qui se sont échappés de la Corée du Nord, sont passés en Chine puis en Russie, et qui ont été renvoyés par la Russie à la Chine et par la Chine à la Corée du Nord, où ils seront sans doute, la chose est très possible, envoyés dans un camp de concentration ou à la mort.

Nous devons soulever la question des gens qui vivent dans ces lieux dont l'avenir est sombre, tels que la Corée du Nord. Ils ont, eux aussi, leur place dans le mouvement démocratique mondial.

Nous devons aussi relever le défi de la recherche de solutions adaptées aux divers conflits ethniques, nationaux et religieux. Il s'agit, bien sûr, de la question des droits des minorités que M. Geremek a soulevée.

Il y a aussi un problème qui découle de la question toujours non résolue des peuples qui ont été intégrés à d'anciens empires, lesquels se sont aujourd'hui effondrés ou sont devenus anachroniques et violent les normes internationales actuelles. Que faisons-nous lorsque les Etats détenteurs du pouvoir recourent à une violence sans limite pour réprimer ces minorités et peut-être pour tenter de détruire leur culture, voire leur existence même ?

Nous vivons encore dans un monde dangereux et violent et nous devons faire preuve, comme toujours, de conviction démocratique et de solidarité internationale. Je fonde de grands espoirs dans la réunion de Varsovie, dont j'attends qu'elle renforce notre détermination commune de prendre des mesures efficaces pour défendre la démocratie et les droits de l'homme et pour relever les rudes défis d'un nouveau siècle.

**M. Wolfowitz.** Nous allons maintenant passer aux questions et aux débats. M. George Soros (philanthrope et fondateur de la Fondation Soros) est parmi nous, donc, George, à vous de poser la première question.

**M. Soros.** Eh bien, j'aimerais apporter mon ferme soutien à cette initiative. Elle soulève des questions auxquelles je suis personnellement très attaché. J'aimerais que la conférence soit véritablement productive, car elle traite de questions qui sont, je pense, d'une importance absolument cruciale pour le monde. Donc je commencerai, avec votre permission, par quelques remarques sur le contenu intellectuel de l'exposé de M. Geremek.

Je voudrais parler du concept de la « société ouverte », que vous avez, en quelque sorte, circonscrit. Vous l'avez abordé sous différents angles, mais sans employer le terme de « société ouverte », et je crois que si la conférence se concentrait sur cette expression et sur ce concept, elle pourrait déjà apporter une contribution, parce que vous avez parlé de la démocratie, mais vous avez signalé que si les gens se croient détenteurs de la vérité suprême, la démocratie, dans ces conditions, n'est pas exactement ce que nous voulons qu'elle soit. La « société ouverte » est fondée sur la prise en compte de notre faillibilité et elle a donc un sens plus large que le terme de « démocratie ».

Vous avez aussi parlé du rôle de la société civile. On confond toujours très facilement le concept de société civile et celui de société ouverte. Les deux expressions sont employées de manière interchangeable, et c'est une erreur, parce que la société civile est une composante importante de la société ouverte, mais elle ne suffit pas ; il faut autre chose. En fait, la pré-

sence d'un gouvernement attentif aux exigences et aux besoins du peuple, d'un gouvernement démocratique, est aussi importante que celle d'une société civile dynamique.

Dans un régime totalitaire, la société civile est la protectrice de la société ouverte, contre le gouvernement. Mais dans une société ouverte, la société civile doit être étroitement liée au gouvernement et le gouvernement doit être disposé à répondre aux besoins de la société.

Et cela m'amène au point crucial, qui est l'intervention dans les affaires intérieures de nations souveraines au nom de la démocratie ou de la société ouverte. Et je crois que cela devrait être la question principale que la conférence devrait examiner.

Je pense, par exemple, que l'intervention au Kosovo soulève des questions très troublantes. Nous devons souligner l'importance d'une intervention positive, et non pas punitive, dans les affaires intérieures des autres pays.

Nous devons donc établir l'idée qu'il est de l'intérêt des sociétés ouvertes de promouvoir la création de sociétés ouvertes ou le renforcement des sociétés ouvertes dans le monde entier. C'est un concept qui est totalement absent depuis l'effondrement du système soviétique.

Mort a mentionné, je crois, l'importance que revêt le succès de la démocratie en Indonésie et au Nigeria et c'est un sujet de préoccupation que je partage entièrement avec lui. Il faut qu'il y ait une évolution positive de la situation et nous devons nous montrer extrêmement prudents, sans pouvoir l'exclure, devant la possibilité d'une intervention punitive. Une telle intervention ne doit jamais se produire avant que de véritables efforts aient été

déployés dans le sens positif, et seulement après avoir justifié cette intervention sur le plan moral.

**M. Geremek.** Pour moi, la société ouverte est un concept qui englobe l'économie de marché, la démocratie, plus la société civile. Et c'est une notion-clé, absolument essentielle.

**M. Novak.** De mon point de vue, rien n'a contribué autant à la généralisation de la démocratie que l'admission de certains pays au sein de l'OTAN et que la perspective de voir d'autres pays devenir membres de l'OTAN et de l'Union européenne.

J'estime que l'insécurité favorise la survenue de conflits ethniques et la discrimination à l'égard des minorités, alors qu'un sentiment de sécurité est favorable à la paix et à la réconciliation entre les nations.

En tant qu'Américain d'origine polonaise, je suis très fier que la Pologne ne se contente pas d'assurer sa propre sécurité, mais qu'elle soit aussi un champion de la poursuite de l'élargissement de l'OTAN, notamment à ses voisins et, bien sûr, de l'élargissement de l'Union européenne. Et je me demande si ce ne sont pas ces questions qui devraient, en fait, retenir au premier chef l'attention de la conférence. (M. Jan Novak est ancien vice-président du Congrès polonais-américain)

**M. Geremek.** Je puis dire que je suis de l'avis de Jan Novak. Nous espérons qu'après la Hongrie, la République tchèque et la Pologne, le concept des portes ouvertes de l'OTAN sera appliqué dès que possible. Et je puis dire que la Pologne fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir un nouvel élargissement de l'OTAN.

A mon avis, c'est le devoir du peuple. Nous sommes reconnaissants aux Etats-Unis non seulement parce que nous sommes devenus membres de l'Alliance, mais aussi parce que nous avons bénéficié d'un minimum de solidarité et avons eu le sentiment de ne pas être seuls. Nous croyons aux mêmes valeurs et nous avons fait l'expérience d'une longue histoire où la Pologne a été, à plusieurs reprises, abandonnée et délaissée. Mais nous devrions appliquer les mêmes critères aux autres pays de la région. Toutefois, je ne pense pas que la conférence de Varsovie sur la démocratie puisse retenir pour sujet principal de ses travaux l'élargissement de l'OTAN.

**M. Halperin.** Si je suis de l'avis que la question particulière de l'élargissement de l'OTAN n'est pas à inscrire à l'ordre du jour de Varsovie, je crois qu'il y aura à l'ordre du jour le phénomène plus général selon lequel les pays perçoivent de plus en plus l'importance d'appartenir à des organisations régionales, fonctionnelles et mondiales. Et de plus en plus, ces organisations sont disposées à dire que l'on ne peut pas en devenir membre ou le rester si l'on viole les normes démocratiques.

Nous le constatons le plus clairement en Europe et en Amérique latine, mais nous sommes tous encouragés par le fait que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a maintenant déclaré que les régimes militaires qui ont remplacé un régime démocratique ne seront pas les bienvenus à sa prochaine réunion.

Je pense que ce dont nous voulons parler à Varsovie, c'est de la façon dont une communauté mondiale des démocraties peut renforcer les efforts mis en œuvre par les organisations régionales et fonctionnelles afin d'imposer à leurs

membres des critères démocratiques comme condition d'adhésion et comment faire valoir ces critères afin d'encourager les pays à évoluer vers la démocratie et à les dissuader de s'en éloigner.

**M. Jessup.** Carl Gershman a proposé que le défi que représentent l'économie mondiale et la réaction de la démocratie à son égard soit abordé lors de la conférence de Varsovie. Je crois que le sujet est particulièrement d'actualité, comme l'ont démontré les événements associés à la réunion de l'Organisation du commerce mondial (OMC) à Seattle et, dans une certaine mesure aussi, le récent forum de Davos. Il semble qu'il y ait sur la question une division Nord/Sud plutôt qu'une division démocratie/autocratie. Si bien que l'on voit des pays tels que l'Inde se ranger aux côtés de Cuba sur toute une série de questions allant des relations entre le commerce et les droits des travailleurs et l'environnement, à l'ouverture du processus de l'OMC pour accueillir des apports accrus du public, à la remise à une date ultérieure de l'application des conventions relatives aux droits de propriété intellectuelle, au traitement préférentiel en matière de commerce, et à une foule d'autres questions. Et ce malgré le fait que, selon certaines recherches récentes que nous avons faites, les pays démocratiques du monde en développement semblent perdre des parts de marché devant les pays plus autocratiques, en termes de volume d'échanges commerciaux et d'investissements. La question que je vous pose est donc celle-ci : la conférence apportera-t-elle une occasion de définir une nouvelle approche de l'économie mondiale qui serait caractéristique des pays démocratiques? (M. David Jessup a travaillé pour l'AFL-CIO, et travaille maintenant pour le

«Nouveau service d'information économique».)

**M. Geremek.** Je crois que c'est là une question très importante. Nous devrions discuter des façons dont la démocratie peut être efficace dans le domaine économique. Si la démocratie n'est pas efficace dans sa promotion de la mondialisation de l'économie, si elle ne participe pas au processus de la mondialisation, elle se met en danger et ce sont les régimes totalitaires qui l'emporteront.

Je puis dire d'après l'expérience polonaise que très souvent, nous nous sommes demandé qui, des Polonais ou des Chinois, avait raison. Les Polonais pensent que ce qui est important, c'est d'abord et avant tout la liberté, et que l'on ne peut pas avoir de liberté économique sans liberté politique.

La position chinoise était, et elle l'est toujours, qu'il est très possible d'introduire la liberté économique pour obtenir une économie très dynamique qui produise de bons résultats, sans liberté politique. Je crois donc que c'est l'une des questions qui devrait être examinée à la conférence de Varsovie.

**M. Hong-Koo Lee.** Avant tout, je tiens à féliciter le ministre des affaires étrangères et le gouvernement polonais d'être les hôtes de cette importante conférence, et à dire que nous sommes heureux d'y participer.

Comme vous l'avez noté, au XX<sup>e</sup> siècle la démocratie avait de nombreux objectifs. Mais l'opinion la plus largement partagée dans notre partie du monde, c'était que le terme de démocratie se rapportait aux démocraties occidentales. Donc, ce qui change à présent en ce début XXI<sup>e</sup> siècle, c'est que la démocratie devient un phénomène mondial et plus simple-

ment occidental. Par la même occasion, je crois que tout le monde doit effectuer certains ajustements, sur le plan intellectuel comme sur le plan institutionnel. Et je pense que cette conférence peut constituer une plate-forme de lancement d'un très sérieux effort de définition de ce que doit être la véritable fondation de la démocratie mondiale.

Et à ce propos, je pense que ce qu'a dit M. Soros a propos de société ouverte est très important, parce qu'en un sens, nous nous efforçons tous de créer une économie mondiale ouverte, une culture mondiale ouverte, etc. La question de savoir comment cela se transposera sur le plan de chaque démocratie est une question très importante dont nous pourrions peut-être parler à Varsovie. (M. Hong-Koo Lee est ambassadeur de la Corée du Sud aux Etats-Unis.)

**Mme Yvonne Thayer.** Je voudrais tout simplement mentionner un développement distinct mais lié, qui devrait intéresser le groupe ici présent. Au printemps dernier, une résolution historique sur la «Promotion du droit à la démocratie» a été adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève.

Les pays avaient fait des déclarations étonnantes, générales et uniformes, pour la défense de la démocratie; ils ont repoussé certains amendements très hostiles proposés par Cuba, et le scrutin final a été 51 voix pour, aucune voix contre et seulement deux abstentions, de la Chine et de Cuba, ce qui est extrêmement révélateur.

Nous avons promis à cette époque de nous réunir ultérieurement et d'inclure cette déclaration de principes en matière de démocratie au

cadre sous-tendant la définition des normes par les Nations unies ; c'est une occasion trop belle de voir représentés ici les pays organisateurs de la conférence en vue d'une communauté des démocraties pour ne pas mentionner que nous venons de commencer à engager des discussions avec eux à propos d'une résolution de suivi, de la création d'un groupe de suivi à Genève et d'une réunion de suivi pour déterminer ce que la Commission des droits de l'homme de l'ONU peut faire de nouveau. (Mme Thayer est attachée au Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, au département d'Etat.)

**M. Karatnycky.** Je tiens à réitérer mes remerciements à tous les intervenants, notamment au ministre des affaires étrangères, pour cet excellent échange de vues.

Je tiens également, en conclusion, à dire que non seulement les deux réunions de Varsovie auront lieu à la veille du vingtième anniversaire du mouvement Solidarité, ce qui est en soi une justification de ce type de commémoration, mais qu'elles auront également lieu à un moment très important de l'histoire de l'humanité.

Comme le savent beaucoup d'entre vous, Freedom House est une organisation qui suit les changements politiques et démocratiques, et qui le fait depuis plus d'un quart de siècle par le truchement de son « Enquête sur la liberté dans le monde ». Au cours des vingt dernières années, nous avons assisté à un remarquable épanouissement de la démocratie électorale et à un accroissement plus lent, mais tout aussi dramatique, de la liberté et des sociétés ouvertes.

Ces résultats sont dus en grande partie aux efforts concertés et dévoués des gouverne-

ments, des philanthropes et des militants, notamment américains, qui sont représentés en nombre dans cette salle. Alors qu'au milieu des années 1980, 69 pays sur 170 avaient un gouvernement démocratiquement élu, soit environ 40%, le chiffre est passé à 60% au début de l'an 2000, ce qui donne une mesure de cette spectaculaire progression.

Il est à regretter, cependant, que le nombre de gens qui vivent dans ce que l'on peut appeler des sociétés ouvertes ou des démocraties libérales n'a pas connu la même augmentation que la démocratie électorale. Mais nous espérons bien que la conférence qui aura lieu à Varsovie viendra donner un nouvel élan à l'évolution démocratique dans ces sociétés aujourd'hui moins libres, et permettra d'élaborer de nouveaux mécanismes au sein desquels les organismes privés et publics et les gouvernements pourront œuvrer de concert en vue de l'expansion de la démocratie. (M. Adrian Karatnycky est président de « Freedom House ».)

---

Note: Les vues exprimées dans cette table ronde n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du gouvernement des Etats-Unis.

Démocratie et droits de l'homme, journal électronique de l'IIP, Vol. 5, No. 1, Mai 2000.



# La promotion de la démocratie, objectif fondamental d'un nouvel ordre mondial

Thomas Carothers

Les Américains ont toujours été très désireux de promouvoir la démocratie, en particulier à partir du moment où leur pays a assumé un rôle croissant sur la scène internationale. Le président Woodrow Wilson, qui s'était engagé à favoriser la paix mondiale pour que la démocratie puisse y prospérer, était un homme nettement en avance sur son temps. Dans cet article qui incite à réfléchir et qui porte sur la promotion de la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle, Thomas Carothers, vice-président chargé des études et associé principal à la Carnegie Endowment for International Peace, examine les tendances actuelles et la façon dont la promesse initiale du président Wilson est devenue l'objectif de la politique des Etats-Unis sur la scène mondiale.

L'AIDE À LA DÉMOCRATISATION est devenue un élément important de l'assistance des Etats-Unis à l'étranger et de leur politique étrangère, en particulier depuis le milieu des années 1980. A la fin des années 1990, le gouvernement américain dépensait plus de 700 millions de dollars par an pour cette aide dans une centaine de pays, principalement par le truchement de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), mais aussi par l'intermédiaire de la National Endowment for Democracy (NED), du département d'Etat, du ministère de la défense, de l'Asia Foundation et de l'« Eurasia Foundation ».

Bien que l'abondance actuelle de programmes de promotion de la démocratie ait eu des précurseurs, notamment le Plan Marshall dans la période ayant immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale et les programmes de développement ou « modernisation » politique des années 1960, les efforts actuels constituent l'entreprise systématique la plus ambitieuse



*Thomas Carothers*

que les Etats-Unis aient jamais lancée pour favoriser la démocratie dans le monde.

Et ils ne sont pas les seuls. D'autres pays, notamment les démocraties prospères d'Europe occidentale ainsi qu'une myriade d'institutions internationales financées par de nombreux gouvernements, s'emploient énergiquement à soutenir la démocratie, principalement dans les pays en transition qui ont récemment entamé des efforts ardues pour renoncer à un régime totalitaire ou autoritaire.

Cette campagne représente une réaction à deux événements politiques majeurs : primo, l'accélération, dans les années 1980 et le début des années 1990, d'une tendance mondiale qui a hissé la démocratie au premier rang du calendrier politique international et incité les pays démocratiques à l'action, et secundo, la fin de la guerre froide, qui a réduit les obstacles à la coopération internationale et écarté la politique américaine de son principal objectif – la lutte contre le communisme – en faveur d'une plus grande aide à la démocratisation en tant que fin en soi.

Certes, l'engagement des Etats-Unis envers la démocratie n'est pas absolu. Comme tous les autres pays, ils ont, sur le plan de la sécurité et dans le domaine économique, des intérêts qui entrent parfois en conflit avec leur promotion de la démocratie. Mais comme l'ont souligné de nombreux responsables américains ces dix dernières années, cela pose beaucoup moins de problèmes que du temps de la guerre froide où les Etats-Unis, nécessairement aux yeux de certains, concluaient des alliances avec des régimes non démocratiques pour des raisons de sécurité découlant de leur rivalité avec l'Union soviétique.

#### La stratégie de base

La stratégie suivie par les Etats-Unis pour soutenir la démocratie dans la période qui a suivi la fin de la guerre froide reposait sur trois tendances interdépendantes : primo, utiliser la démocratie américaine comme modèle ou gabarit ; secundo, concevoir la démocratisation comme un processus dans lequel le pays qui se démocratise tente de reproduire les institutions démocratiques établies ; tertio, partir du principe que la démocratisation consiste à passer par une série de stades naturels et méthodiques.

Lorsque ces tendances se sont heurtées aux réalités des transitions politiques, la stratégie a commencé à évoluer et à acquérir de la maturité. A présent, certains promoteurs américains de la démocratie misent moins sur le modèle américain. Ils empruntent à d'autres démocraties établies, ou aux nouvelles démocraties qui ont réussi, des données et des idées qui se sont avérées particulièrement applicables. Ils essaient également, quoique plus rarement, d'aider certains pays à établir des

institutions démocratiques adaptées à leur histoire et à leur société.

Les promoteurs de la démocratie reconnaissent de plus en plus la nécessité de tenir compte des intérêts et rapports de force dans lesquels les institutions sont implantées. La démocratisation doit être considérée, non pas comme le calque d'institutions existantes, mais comme l'aboutissement d'une série d'étapes facilitant la mise en place d'une société démocratique.

Dans le même temps, les promoteurs de la démocratie se heurtent au fait que, bien souvent, la transition à la démocratie ne se déroule pas sans à-coups. De plus en plus souvent, ils conçoivent les programmes de démocratisation en fonction du contexte local plutôt qu'en se fondant sur l'hypothèse d'un déroulement normal. Il n'existe pas de stratégie magique convenant à tous les pays.

Les éléments d'un programme de démocratisation sont essentiellement les mêmes qu'il y a quinze ans. Ils portent sur trois catégories principales de domaines : les élections, les institutions gouvernementales et la société civile. Toutefois, l'importance relative accordée à chacun de ces domaines a changé. L'aide électorale a diminué maintenant que l'organisation d'élections n'est plus un phénomène extraordinaire.

On accorde à présent beaucoup plus d'importance à la société civile en raison de l'enthousiasme croissant qu'elle suscite et d'un certain désenchantement à l'égard d'une trop forte concentration de l'aide aux institutions gouvernementales. Il n'en reste pas moins que le modèle de la démocratie tripartite continue à dominer ; la plupart des changements reflètent

l'évolution des approches dans chacun des domaines suivants :

### Elections

Cet élément de la promotion de la démocratie a subi de profonds changements. L'observation des élections est devenue beaucoup plus perfectionnée, et l'aide fournie pour améliorer l'organisation des élections s'est généralisée. Même si elles bénéficient d'une aide administrative et si des observateurs sont présents, des élections irrégulières continuent néanmoins à avoir lieu dans certains pays en transition.

Les promoteurs de la démocratie ont constaté maintes fois, dans les années 1990, qu'élection n'est pas synonyme de démocratie. Une importante assistance continue à être accordée aux partis politiques, mais les ressources sont de plus en plus souvent consacrées à la formation de partis et à l'utilisation de spécialistes au courant de situations différentes de l'expérience américaine. En dépit des efforts déployés à ce jour, les partis demeurent, dans la plupart des pays en transition, l'un des maillons les plus faibles de la chaîne de démocratisation.

### Pouvoirs autres que l'exécutif

Les programmes soutenant la réforme de l'appareil judiciaire, de la législature et des autres institutions, qui sont basés sur le renforcement des branches autres que l'exécutif de gouvernements trop lourds au sommet, constituent la plus importante des trois grandes catégories d'aide à la démocratisation. L'apprentissage a été lent dans ce domaine et les promoteurs de la démocratie ont eu du mal à renoncer à leurs

modèles figés et à leurs idées toutes faites sur la façon d'encourager le changement dans les grandes institutions.

Les pourvoyeurs d'aide comprennent de plus en plus que la volonté de réforme doit exister dans les institutions de l'Etat si l'on veut que des changements soient opérés. Ils commencent aussi à accepter l'idée que la résistance aux réformes, à un niveau quelconque de toute institution officielle, est la règle plutôt que l'exception. Il faut comprendre que la réforme des institutions exige des changements plus profonds dans les structures et les rapports de force et cela explique la lenteur et les difficultés auxquelles on se heurte pour obtenir des réformes.

### Société civile

L'importance croissante accordée à la société civile par les promoteurs de la démocratie fait partie de la courbe d'apprentissage; ils tentent d'aller au-delà des élections et de l'établissement des institutions d'Etat pour substituer le fond à la forme. La majeure partie de l'aide initiale à la société civile va aux organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la défense des intérêts publics. L'expérience a cependant amené les promoteurs de la démocratie à observer de plus près le monde des ONG.

Ils insistent davantage sur les questions de représentation et de stabilité et incitent leurs récipiendaires à en faire autant, élargissant la gamme des causes défendues par les ONG qu'ils sont prêts à soutenir. En se familiarisant avec les activités de la société civile, les promoteurs de la démocratie découvrent que bien que la société civile puisse faciliter grandement

l'offre d'une aide à la démocratisation, c'est aussi un élément vaste et complexe de la démocratie qu'il n'est pas facile de stimuler.

Quand on observe les résultats des trois domaines d'aide à la démocratisation, les différences sont visibles mais n'ont rien de spectaculaire. Les effets de tous les types de programmes sont souvent très diffus et indirects, bien plus que ne le laisseraient entendre les approches rationalistes des promoteurs. Les programmes visent les institutions et les organisations, mais ils affectent les individus, leur principal effet étant souvent la transmission d'idées qui changeront le comportement des gens dans d'autres milieux et à une autre époque.

### Participation locale

C'est durant la phase de mise en œuvre que l'aide à la démocratisation échoue le plus souvent. Dans bien des cas, les promoteurs de la démocratie ne comprennent pas suffisamment les sociétés dans lesquels ils opèrent, considérant à tort leur connaissance de la démocratie comme une base suffisante. Ils deviennent trop souvent les agents de changements politiques dans les sociétés en transition, traitant leurs partenaires locaux comme de simples assistants. D'innombrables projets échouent parce que ceux qui, au niveau local, pourraient faciliter leur succès ne se sentent pas impliqués.

Heureusement, cette phase de mise en œuvre s'améliore progressivement, car on comprend mieux qu'il est important de travailler en collaboration avec des responsables et organisations locaux qui sont le plus au fait des conditions locales. Cela n'a pas été sans difficulté toutefois, et, jusqu'à maintenant, le succès de

cette stratégie n'a été que partiel.

Les promoteurs de la démocratie ont aussi mis du temps à renoncer à l'idée qu'il existait une seule manière de promouvoir la démocratie et que cette promotion pouvait être indépendante de l'aide au développement. De plus, ils répugnent souvent à confier davantage de responsabilités aux responsables locaux de peur de perdre le contrôle de l'aide qu'ils leur fournissent. Un changement de mentalité s'impose : nous devons comprendre que l'instauration de la démocratie n'est pas une chose que nous faisons pour les habitants d'autres pays mais une chose qu'ils font parfois avec notre aide.

#### Evaluation des programmes de promotion de la démocratie

De tous les aspects de l'aide à la démocratisation, c'est l'évaluation de son efficacité qui a le moins progressé. Les programmes de démocratisation posent un problème aux personnes chargées de leur évaluation en raison de la difficulté qu'elles ont à se mettre d'accord sur les critères précis de succès dans le domaine politique et sur l'établissement de liens précis de cause à effet entre des projets particuliers et les tendances politiques plus vastes.

Dans la plupart des cas, dans les années 1990, les promoteurs de la démocratie ou bien ne procédaient à aucune évaluation de leurs programmes ou bien chargeaient des enquêteurs manquant d'une réelle indépendance de se livrer à des évaluations superficielles. Ces dernières années, toutefois, ils ont commencé à prendre ces évaluations plus au sérieux qu'auparavant, bien qu'elles soient extrêmement difficiles à mener efficacement étant donné que

les effets des programmes de démocratisation risquent de ne pas être pleinement apparents avant des années et qu'ils doivent être jugés dans le contexte des conditions sociales, économiques et politiques locales.

C'est pourquoi les promoteurs de l'aide à la démocratisation doivent renoncer à l'idée que les effets de leurs efforts peuvent être mesurés à l'aide de calculatrices. Ils doivent accepter l'idée que les analyses qualitatives en profondeur sont la seule façon de comprendre les événements et effets politiques et que les principaux résultats des programmes de démocratisation sont psychologiques, moraux, subjectifs, indirects et mettent du temps à se manifester.

Ce qui importe avant tout, c'est que les promoteurs de la démocratie comprennent pleinement les réalités politiques des sociétés qu'ils essaient d'aider. Les progrès le long de la courbe d'apprentissage ne sont pas dus à une simple concentration sur des leçons techniques et l'accumulation d'expériences. Fondamentalement, les promoteurs de la démocratie doivent réévaluer leurs propres idées sur la politique et jauger honnêtement leurs connaissances ou manque de connaissances sur les changements politiques en cours dans les autres sociétés.

Ils doivent aussi remettre en question leurs propres méthodes, s'interroger sur les impératifs qui président à leurs programmes et sur la façon dont ils pourraient améliorer leurs méthodes. Tous les éléments de la courbe d'apprentissage sont importants, mais à des degrés divers. L'un d'eux mérite une attention particulière : c'est la mise au point de bonnes méthodes de mise en œuvre. On sait déjà ce qui

sous-tend le succès de telles méthodes et cette connaissance peut avoir une grande importance dans n'importe quel projet.

Trois questions de plus grande portée méritent également davantage d'attention. Premièrement, les promoteurs de la démocratie devraient s'efforcer d'établir un rapport entre l'aide à la démocratisation et le domaine plus établi d'aide au développement social et économique. Il reste encore beaucoup à faire pour identifier les rapports cruciaux qui existent entre les phénomènes économiques et politiques.

Deuxièmement, ils devraient prêter davantage d'attention au rôle des femmes dans la démocratisation. Bien que les programmes de formation destinés aux femmes ne parviennent pas à surmonter les structures du pouvoir et contraintes sous-jacentes, on ne peut manquer d'être frappé par l'intensité extraordinaire de l'intérêt et de l'enthousiasme que suscitent souvent les programmes de démocratisation qui se rapportent aux femmes.

Troisièmement, les promoteurs de la démocratie ont une responsabilité dont ils ne s'acquittent que rarement, celle qui consiste à aider les gouvernements et les habitants des pays en transition à comprendre l'intérêt de l'aide à la démocratisation et à ne pas se contenter de l'accepter passivement. La transparence et la publicité sont indispensables si on veut que les citoyens comprennent cette aide, l'appuient et en bénéficient vraiment.

### L'avenir de la promotion de la démocratie

La démocratie a enregistré des progrès importants dans le monde au cours des dernières

décennies. Cependant, les difficultés qui attendent ceux qui désirent faciliter la démocratisation demeurent énormes. Il est toujours décevant de constater le nombre de pays dans lesquels la démocratie disparaît, échoue ou demeure inexistante.

L'analyse de l'aide à la démocratisation présentée dans cet article fait ressortir une mise en garde capitale, à savoir qu'on ne doit s'attendre à aucun résultat spectaculaire ou rapide de ces efforts, en particulier dans les pays où la combinaison de forces économiques, sociales et politiques demeure hostile à l'instauration de la démocratie.

L'aide à la démocratisation, ainsi que les outils complémentaires que sont les incitations et les menaces, ne peuvent guère changer les structures sociales, économiques et politiques fondamentales d'un pays et les conditions qui y déterminent la vie politique.

Accepter l'idée que la plupart des programmes de promotion de la démocratie ne permettent pas d'obtenir des changements décisifs rapides ne veut pas dire que les États-Unis, les autres pays et les organisations devraient limiter ou abandonner leurs efforts dans ce sens à l'étranger. Cela signifie simplement que la promotion de la démocratie doit être abordée comme une entreprise à long terme et incertaine.

Les décideurs doivent être prêts à poursuivre cet objectif pendant des décennies, à surmonter les échecs et à trouver le moyen de remettre en cause et de critiquer leurs propres méthodes tandis qu'ils s'adonnent à ce qui est indubitablement une noble entreprise. Le problème, en bref, consiste à allier à cet engagement une compréhension prudente et réaliste

des possibilités. Si l'on base un appel en faveur d'une politique étrangère de promotion de la démocratie sur l'hypothèse que les Etats-Unis peuvent exercer une grande influence sur le sort politique des autres pays, on ne ferait que vouer cette politique à l'échec.

Les Américains sont trop habitués à débattre leur politique étrangère à partir d'une position de réalisme et d'idéalisme dans laquelle les intérêts et moyens des Etats-Unis sont systématiquement sous-estimés ou au contraire surestimés. Une position basée sur des aspirations idéalistes tempérées par des considérations profondément réalistes est inconfortable. En ce qui concerne la promotion de la démocratie, toutefois, il n'y a pas d'autre parti.

---

Note: Les vues exprimées dans cette table ronde n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du gouvernement des Etats-Unis.

Démocratie et droits de l'homme, journal électronique de l'IIR, Vol. 5, No. 1, Mai 2000.

# Souveraineté et droits de l'homme : comment concilier ces deux concepts

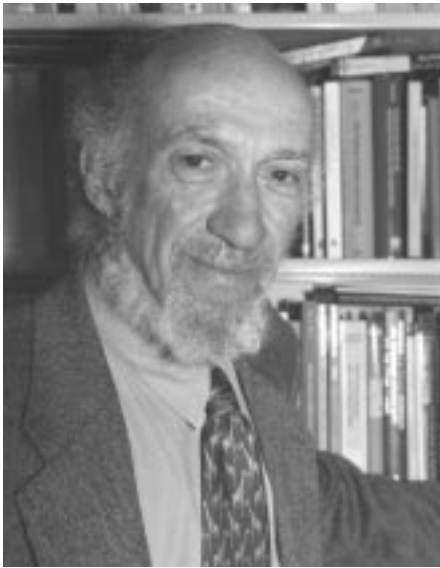
Richard Falk

Professeur de droit international à l'université Princeton, M. Richard Falk analyse dans l'article qui suit les relations complexes entre souveraineté nationale et droits de l'homme et soulève d'importantes questions quant au degré jusqu'auquel il est salutaire de promouvoir la démocratie à travers le monde. A en croire M. Falk, les choix sont loin d'être clairs ou aisés.

IL EST DIFFICILE de séparer la protection internationale des droits de l'homme des changements qui interviennent dans les relations entre grandes puissances. Les droits de l'homme et leur rejeton combatif, « l'intervention humanitaire », sont tous les deux des éléments fondamentaux de la géopolitique qui a suivi la fin de la guerre froide. En tant que telles, les interventions de certains pouvoirs en cas de graves violations des droits de l'homme ainsi que leur refus d'agir face à des catastrophes humanitaires montrent à quel point les droits de l'homme sont ancrés dans la géopolitique actuelle. Les cas extrêmes de refus d'intervention ont été illustrés au Rwanda (1994), où les intérêts stratégiques étaient considérés comme négligeables, et en Tchétchénie (1999-2000), où le coût et les risques d'une intervention étaient jugés trop grands.

L'argument contre l'internationalisation des droits de l'homme consiste souvent à invoquer la doctrine de souveraineté qui, en princi-





*Richard Falk*

pe, semble interdire que l'on impose de l'extérieur le respect de normes en matière de droits de l'homme. Des Etats qui, récemment encore, étaient des colonies, ainsi que les pays qui ont subi de fréquentes interventions, ont tendance à affirmer avec insistance que le respect des droits de l'homme doit être compatible avec la notion de souveraineté. En affirmant, dans l'article 2 (7), que l'ONU n'a pas le droit d'intervenir dans des questions relevant essentiellement de la juridiction intérieure des Etats membres, la Charte des Nations unies, semble aussi donner à ces derniers l'assurance que l'ONU n'interviendra pas dans les relations intérieures entre l'Etat et la société, quel que soit le degré de chaos ou la gravité des violations qui puissent exister.

L'importance croissante  
de l'éthique des droits de  
l'homme

En même temps, l'apparition, au niveau régio-

nal et mondial, d'importantes normes relatives aux droits de l'homme, semble être le phénomène moral le plus impressionnant du siècle passé. L'idée fondamentale que les gouvernements sont tenus d'agir dans certaines limites prescrites, que même les dirigeants politiques et militaires peuvent être amenés à répondre de leurs actes s'ils se rendent coupables de crimes contre l'humanité et de violations systématiques des droits de l'homme, constitue un phénomène révolutionnaire. Ces normes internationales naissantes et leur application vont définitivement à l'encontre de l'idée selon laquelle la souveraineté dispense les gouvernements de l'obligation de rendre des comptes de leurs actes, tant que ces actes sont commis à l'intérieur de leur territoire et que leurs dirigeants bénéficient d'une immunité reconnue à travers le monde. La poursuite en justice de personnages aussi en vue que Slobodan Milosevic et l'ancien président chilien Augusto Pinochet montre que les dirigeants responsables d'avoir infligé un traitement horrible à leurs concitoyens n'ont plus de refuge sûr où que ce soit dans le monde. L'effort connexe en faveur de l'établissement d'un tribunal international permanent, conforme au Traité de Rome de 1998, vise à donner une force institutionnelle à cet élargissement de la notion d'obligation de rendre des comptes.

L'aspect le plus remarquable de cette tendance est peut-être le fait que l'importance accordée aux droits de l'homme est la conséquence des pressions exercées dans la société civile par les activistes. Le progrès des droits de l'homme est dû à de nouveaux modes d'action politique transnationale utilisant des réseaux, des normes, des informations et l'accès aux médias en tant qu'instrument de per-

suasion, pour défier un pouvoir oppressif indélogeable. Par moments, ces défis coïncident avec des pressions politiques, comme ce fut le cas pour le soutien des droits de l'homme dans les pays de l'ancien bloc soviétique et comme cela se passe actuellement en Chine. C'est surtout dans les années 1980 que l'idéologie de la guerre froide et la promotion des droits de l'homme ont convergé. Mais, comme l'ont souligné Noam Chomsky et d'autres personnes, ces deux tendances ont souvent divergé, les priorités politiques causant des interventions en faveur de régimes autoritaires aux dépens des droits de l'homme. Ceci fut notamment le cas dans les pays du tiers monde, principalement à travers l'Amérique latine au temps de la guerre froide, avec des interventions périodiques au Guatemala (1954), en République dominicaine (1965), au Chili (1973) ainsi qu'au Nicaragua et au Salvador (années 1980). Un schéma semblable de soutien occidental aux régimes autoritaires était également évident en Afrique et en Asie.

La constatation principale qui s'en dégage est que la souveraineté et les droits de l'homme sont liés de façons complexes et contradictoires. La souveraineté peut servir de bouclier et de prétexte à un gouvernement pour lui permettre d'adopter un comportement abusif à l'égard de ses propres citoyens. Mais elle peut aussi protéger un gouvernement progressiste résolu à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de sa population, d'interventions extérieures motivées par des considérations géopolitiques qui visent à exercer des pressions sur un Etat plus faible. Du fait de cette double nature de la souveraineté et de ses nombreuses variantes, les questions soulevées par les rapports entre la souveraineté et les

droits de l'homme dans tout cas particulier devraient toujours être considérées dans un contexte plus général. Au stade actuel de développement de la société internationale, la souveraineté peut favoriser ou au contraire entraver les droits de l'homme.

#### L'évolution du mouvement en faveur des droits de l'homme

La première chose qu'on peut se demander, c'est pourquoi des Etats souverains participeraient à la création d'un cadre juridique qui, par sa nature même, menace la suprématie territoriale qui caractérisait l'ordre mondial à l'époque du Traité de Westphalie (1648). C'est dans la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la répression et la répression du crime de génocide, que la dynamique de la subversion (de la souveraineté) a été amorcée. Cela s'explique principalement par deux séries de considérations qui se renforcent mutuellement. Tout d'abord, la prise de conscience des circonstances historiques ayant entouré la dénonciation des atrocités commises par les Nazis a entraîné des pressions en faveur de la mise en place de conditions qui empêcheraient la répétition d'un tel comportement. Le fait que les traitements infligés par le régime nazi à ses propres citoyens avaient donné lieu à une réponse aussi passive des démocraties libérales occidentales a contribué à cette sensibilisation, donnant naissance à la promesse que jamais plus on n'assisterait à de telles horreurs. Cette résolution était associée à l'idée fondamentale qu'il y avait des limites à ce qu'un gouvernement pouvait faire dans ses rapports avec les

gens vivant à l'intérieur de ses frontières. Dans un sens, l'élaboration des droits fondamentaux de l'homme équivalait à fixer des limites universelles à la suprématie territoriale, faisant publiquement ressortir la culpabilité de l'Occident après 1945, à laquelle s'ajoutaient les valeurs réformistes et idéalistes ayant fourni la justification idéologique de la guerre qui venait de prendre fin.

Cependant, il y avait également une deuxième série de considérations de caractère neutralisant. Le monde de 1945 reposait toujours sur la notion d'Etats ayant des idées très différentes sur la façon de régler les relations entre le pouvoir et la société. C'était également un monde caractérisé par des situations matérielles extrêmement diverses. Cette inégalité figurait peut-être dans le subconscient politique de l'ensemble des gens, dans la période ayant immédiatement suivi la Deuxième Guerre mondiale, mais ce sentiment avait été latent pendant la guerre. En conséquence, la guerre froide, avec son axe Est-Ouest, et la lutte anti-colonialiste, avec les tensions qu'elle causait entre le Nord et le Sud, mettaient en lumière l'absence de consensus au sein de la société internationale.

De ce fait, dès l'origine, la possibilité de faire respecter les droits de l'homme fut problématique. La formulation d'un schéma des droits de l'homme ne s'accompagnait pas d'une capacité coercitive. Le pouvoir réel continuait à être partagé au niveau de l'Etat. En fait, l'émergence des droits de l'homme n'était politiquement possible que parce qu'il était entendu, à l'époque, qu'aucun mécanisme d'application ne serait mis en place. Les Etats autoritaires eux-mêmes n'avaient aucun mal à souscrire aux normes établies étant donné qu'il n'y avait pra-

tiquement aucune chance qu'elles soient maintenues. En ce sens, l'atteinte à la souveraineté était plus apparente que réelle.

Pourtant, avec le temps, cette conception a évolué : dans certains domaines importants, la subversion est devenue réelle aussi bien qu'apparente. Plusieurs facteurs expliquent cette tournure imprévue des événements. L'apparition d'organisations non gouvernementales (ONG) transnationales décidées à promouvoir et à faire respecter les droits de l'homme a introduit sur la scène mondiale un nouveau type d'acteurs politiques. Les normes des droits de l'homme ayant été légitimées par les gouvernements, il était difficile pour ces derniers de s'abstenir de tenir compte des revendications de ces ONG en faveur de leur respect, en particulier quand ces revendications s'accompagnaient d'une opposition populaire aux régimes oppressifs et d'une prise de conscience de violations signalées par des médias internationaux de plus en plus vigilants. La souveraineté était effectivement entamée en ce sens que, sélectivement au moins, le bouclier levé contre l'obligation de rendre des comptes à l'étranger était en quelque sorte contourné. Comme je l'ai dit précédemment, l'efficacité de cette intrusion était augmentée dans la mesure où elle coïncidait avec les luttes idéologiques en cours : l'Ouest se joignait aux ONG pour exercer des pressions sur les pays du bloc soviétique, notamment après les accords d'Helsinki de 1975, tandis que le tiers monde utilisait l'Assemblée générale des Nations unies et son propre mouvement des pays non alignés pour soutenir politiquement la promotion du droit à l'autodétermination en tant que preuve de la justesse de sa lutte contre le colonialisme. Ce processus a culminé avec la campagne contre

l'apartheid qui a réussi à créer un climat suffisamment doctrinal en faveur des droits de l'homme pour triompher, dans les années 1980, des inclinations de dirigeants conservateurs tels que Margaret Thatcher et Ronald Reagan, les gardiens des intérêts stratégiques, économiques et politiques des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui semblaient compter sur la préservation du statu quo. Avec deux événements spectaculaires, l'effondrement du bloc soviétique (marquant la fin de la guerre froide) et la défaite de l'apartheid en Afrique du Sud, la campagne internationale en faveur des droits de l'homme a contribué à une série d'événements historiquement importants et généralement bien accueillis, dont aucun n'avait été anticipé par des calculs réalistes.

#### La portée du mouvement en faveur des droits de l'homme

Dans ce contexte, les éléments conceptuels apparaissent plus clairement et portent sur les deux pôles de l'analyse, modifiant l'idée que nous nous faisons de la souveraineté ainsi que notre conception des droits de l'homme. En ce qui concerne la souveraineté, il existe deux ambiguïtés capitales : l'idée de la souveraineté qui prévaut est qu'il s'agit d'une condition liée à l'idée de suprématie territoriale de l'Etat, ce qui met le respect obligatoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en conflit avec la souveraineté. Mais, si on considère que la souveraineté appartient naturellement au peuple, selon le concept de souveraineté populaire historiquement associé à la Révolution française, alors, dans bien des situations, le respect des droits de l'homme est précisément un objectif politique approuvé par le souverain

(c'est-à-dire le peuple). Et, même si la souveraineté est associée à l'Etat en tant que représentant du peuple, en particulier dans un pays démocratique, il est toujours possible de la concevoir comme un ensemble de droits et de devoirs susceptibles d'être modifiés par la législature de l'Etat, rendant ainsi acceptable l'idée que l'obligation de rendre des comptes à l'étranger est compatible avec la souveraineté. Dans la situation contemporaine, un tel point de vue semble particulièrement applicable en Europe dans le contexte de la protection régionale des droits par le truchement de la Cour européenne des droits de l'homme et, à un moindre degré, celui de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. En fait, l'acceptation de rendre des comptes à l'étranger en matière de droits de l'homme existe dans un cadre dans lequel les Etats démocratiques cherchent à sauvegarder un avenir démocratique et libéral même en s'opposant aux forces antilibérales et antidémocratiques existant dans leur propre pays. Le gouvernement abandonne alors une partie de sa souveraineté en échange d'une plus grande assurance de préserver le climat politique national et régional. Par exemple, en tant qu'expression de la souveraineté, on pourrait juger acceptable de renoncer à choisir un régime fasciste. La réaction de l'Europe à l'inclusion du Parti de la liberté de Jorg Haider dans la coalition gouvernementale autrichienne a éprouvé la force relative de ces deux conceptions de la souveraineté nationale. D'un côté, il y avait l'argument que les résultats de l'élection autrichienne et des tractations entre les partis de ce pays étaient une question qu'il appartenait à la seule Autriche de régler, et cela pratiquement sans limites. Et de l'autre côté, prévalait l'idée que les gouvernements de l'UE

avaient accepté des limites à leur ordre public intérieur conformément à leur engagement commun envers les droits de l'homme et la démocratie et que la participation de Jorg Haider au gouvernement autrichien compromettrait cet engagement.

Une controverse tout aussi importante existe sur la portée et le caractère des droits de l'homme. Si on considère cette portée en se basant sur la législation internationale en vigueur, il ne fait aucun doute qu'il faut inclure le droit à l'autodétermination et la série de droits économiques, sociaux et culturels contenus dans la Déclaration. Mais si on considère la politique transnationale des droits de l'homme, on constate qu'elle porte essentiellement sur les droits civiques et politiques et sur une gamme étroite de ces droits. Ce n'est que depuis peu que cette conception étroite des droits de l'homme fait l'objet d'un examen minutieux.

### Les Etats-unis et les droits de l'homme

Une dernière confusion d'ordre conceptuel est liée à la prise de position du gouvernement américain à l'égard des droits de l'homme. Le gouvernement américain associe plus qu'aucun autre sa politique étrangère à la promotion des droits de l'homme et cette position a atteint son plus haut degré au début du gouvernement Carter. Il est le seul gouvernement à publier un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans les pays auxquels il fournit une assistance économique. Il s'agit d'une obligation juridique interne imposée à l'exécutif par le Congrès. En revanche, les Etats-Unis ont été lents à accepter officiellement les obligations contenues dans certains traités sur les droits de

l'homme, invoquant des difficultés dues à leur structure fédérale en raison de la méfiance de ses Etats du Sud et insistant sur le fait que la stabilité de leur ordre politique démocratique n'a nullement besoin d'être renforcée de l'extérieur. Mais à l'arrière-plan, il y a sans doute une conception plus territoriale de la souveraineté qui n'inspire au gouvernement américain et à sa population que peu d'enthousiasme à l'égard de tout processus externe d'évaluation. Cette question a surgi récemment quand une enquête discrète sur l'application de la peine de mort aux Etats-Unis, menée par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, a provoqué une tempête de protestations dans certains milieux.

Il y a enfin la façon dont les Nations unies ont modifié l'équilibre entre le respect de la souveraineté et la protection des droits de l'homme. Les derniers secrétaires généraux de l'ONU ont préconisé une approche qui ressemble davantage à une intrusion, émoissant les limites de la législation intérieure par rapport à l'autorité de l'ONU. La question se pose le plus nettement dans les cas de violations graves qui suscitent des appels en faveur d'une « intervention humanitaire » sous les auspices des Nations unies. Les cas récents du Rwanda, de la Bosnie, du Kosovo et de la Tchétchénie illustrent à la fois la tendance à l'intervention et les limites géopolitiques de celle-ci. Parmi les facteurs qui doivent être pris en considération, il faut mentionner : la capacité de faire face à la situation à des niveaux acceptables de risques pour l'intervenant ; le degré d'engagement envers le bien-être des victimes, allié aux relations entre l'intervenant et la société en question ; et le caractère et l'importance des intérêts en jeu. Sous cet angle, il est facile de comprendre le faible degré de volonté politique qui

s'est manifesté dans le cas du Rwanda (aucun intérêt en jeu), et de la Tchétchénie (risques trop graves), et le haut degré d'intérêt porté à la Bosnie et encore plus au Kosovo (pays voisin pour les Européens, crainte d'une guerre généralisée dans les Balkans, mobilisation de l'opinion publique, visibilité de l'OTAN après la guerre froide).

### Conclusion

Il est évident que la diversité des interprétations de la souveraineté et des droits de l'homme crée une ambiguïté qui permet aux protagonistes politiques ayant des valeurs et objectifs contradictoires d'invoquer soit l'un des concepts soit l'autre, soit les deux à la fois, à l'appui de leurs objectifs. Il importe d'avoir conscience des inclinations qui prévalent dans les relations internationales sans perdre de vue trois tendances empiriques dominantes : avant tout, l'émergence internationale et transnationale des droits de l'homme sous de multiples formes en tant que phénomène d'importance croissante ; deuxièmement, la dynamique de l'impact de la vie politique hors du territoire, qui réduit la fiabilité des frontières et les moyens plus grands qu'ont les Etats de l'ère post-coloniale de faire respecter leur sécurité territoriale face à la diplomatie interventionniste (la souveraineté des Etats étant actuellement une réalité pour la plupart des pays, y compris ceux du tiers monde).

Une partie de la confusion associée aux discours sur la souveraineté et les droits de l'homme vient d'un manque de distinction entre les symboles et la politique pratique. Symboliquement, la souveraineté est associée à l'affirmation d'autonomie contenue dans l'auto-

détermination et dans la politique d'identité telle qu'elle est pratiquée dans les limites de l'Etat souverain. Cet attachement symbolique n'est pas incompatible avec divers engagements conclus avec des protagonistes externes sur la base de valeurs partagées et d'intérêts communs, qui représentent l'exercice de la souveraineté bien qu'ils puissent avoir pour résultat de limiter la liberté de décision de l'Etat. Il en va de même pour les droits de l'homme. Leur affirmation symbolique peut être associée à un orientation idéologique alors que, sur le plan pratique, le respect des droits de l'homme peut menacer des structures sociales, économiques, politiques et culturelles bien établies qui reposent sur les privilèges et la domination.

Pour toutes ces raisons, il est particulièrement important de déconstruire le débat souveraineté/droits de l'homme en fonction du contexte, c'est-à-dire d'identifier les revendications, les protagonistes, les intérêts et les valeurs en jeu. La complexité subsistera, mais on aura moins tendance à mener ce débat d'une façon manipulatrice qui masquerait le jeu des forces contraires et les conséquences des lignes de conduite choisies.

---

Note: Les vues exprimées dans cette table ronde n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du gouvernement des Etats-Unis.

Démocratie et droits de l'homme, journal électronique de l'IIP, Vol. 5, No. 1, Mai 2000.

# La démocratie : un droit pour tous les pays

Joshua Muravchik

La démocratie est-elle pour tout le monde? Pour les Américains, la question ne se pose même pas. Notre propre démocratie repose sur les prémisses que «tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables» et que le juste pouvoir des gouvernements «émane du consentement des gouvernés». Ces prémisses, dit la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, sont des «vérités» qui sont «l'évidence même». Mais il n'en est rien, bien entendu, et aucun gouvernement ne s'était jusqu'alors fondé sur ces principes, qui tenaient plutôt de la profession de foi ou de l'axiome et qui, indémontrables, exprimaient la notion fondamentale de justice chère aux fondateurs des Etats-Unis. Joshua Muravchik, chercheur à l'«American Enterprise Institute» et auteur de «Exporting Democracy: Fulfilling America's Destiny», examine cette théorie de «démocratie universelle» et en définit les paramètres et les défis.

RIEN DANS la Déclaration d'Indépendance n'indique que ces principes s'appliquent uniquement aux Américains. Au contraire, les auteurs du texte entendaient décrire les principes d'un gouvernement juste applicables à «tous les hommes». Cette universalité a été confirmée par le succès de l'insertion dans la vie publique américaine de millions d'émigrants d'origines ethniques fort différentes de celles des architectes de la Constitution, ainsi que celle des esclaves américains émancipés. La nation étant devenue polyglotte, la démocratie, loin de faiblir, n'a fait que s'affermir progressivement. Les Américains qui croient en notre démocratie, et qui acceptent les raisons invoquées par les auteurs de la Constitution pour en justifier l'existence, doivent nécessairement croire aussi que les peuples des autres pays jouissent des mêmes droits et que tous les gouvernements du monde doivent reposer sur le consentement des gouvernés.



*Joshua Muravchik*

### Problèmes de l'universalisme de la démocratie

Mais cette conviction universaliste typiquement américaine n'a pas semblé « l'évidence même » pour tous. C'est ainsi que les représentants des gouvernements asiatiques assemblés à Bangkok, en 1993, à l'occasion d'une réunion régionale préparatoire à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme, ont déclaré que « tous les pays ont le droit de choisir le régime politique qui leur convient », y compris, par implication, d'en choisir un qui n'est pas démocratique. Ils ont affirmé également que les droits de l'homme « doivent être examinés dans le contexte de particularités nationales et régionales et celui de diverses données historiques, culturelles et religieuses ». Ce point de vue, bien qu'exprimé dans la langue ampoulée des déclarations diplomatiques, était très clair : la démocratie n'est peut-être pas bonne pour tout le monde. La déclaration de Bangkok apporte un soutien implicite à l'idée d'une « manière asiatique » de voir le monde, qui place le groupe avant l'indi-

vidu, et qui vise au développement économique par l'exercice d'une gestion autoritaire des affaires de l'Etat. On a pu invoquer des arguments analogues au sujet des habitants d'autres régions, selon lesquels les populations du Proche-Orient préfèrent des systèmes politiques fondés sur les préceptes islamiques ou celles d'Amérique latine trouvent une forme particulière de populisme corporatif plus conviviale que la démocratie « mécanique ».

Il existe une deuxième série d'arguments qui récuse l'universalisme de la démocratie en partant d'un autre point de vue. Divers chercheurs américains ont posé la question de savoir si les populations des pays pauvres ou non occidentaux étaient capables de se gouverner elles-mêmes. L'écrivain Irving Kristol note : « Je ne suis pas ravi des succès de la démocratie en Argentine ou aux Philippines ou en Corée. Je suis prêt à parier que la démocratie ne pourra pas y survivre » ; Kristol appuie son opinion en disant que ces pays ne présentent pas « les conditions indispensables à la démocratie, notamment certaines traditions et attitudes culturelles ». L'argument ici n'est pas qu'il existe une autre option supérieure à la démocratie, mais que la démocratie ne peut pas se réaliser. Le politologue James Wilson explique : « La démocratie et la liberté humaine sont bonnes pour tous. Mais les bienfaits qu'elles apportent ne peuvent être appréciés que lorsque les populations sont calmes et acceptent la tolérance. » Il signale qu'il n'en est pas ainsi en Chine, en Russie, dans la majorité des pays d'Afrique et du Proche-Orient et dans une grande partie de l'Amérique latine. Kristol et Wilson sont conservateurs, mais de nombreux théoriciens libéraux ont adopté le même point de vue, par exemple le politologue Robert



Dahl qui écrit : « La réalité déplaisante, peut-être même tragique, est que dans une grande partie du monde les conditions les plus favorables au développement et à l'entretien de la démocratie font défaut ou au mieux faiblement présentes. »

Examinons ces deux objections à l'universalisme de la démocratie. L'affirmation selon laquelle tous les pays ont droit de choisir leur propre régime engendre une autre question, celle de savoir qui parle alors au nom du pays ? Amartya Sen, économiste indien lauréat du Prix Nobel 1998, note que « la justification des arrangements politiques autoritaires en Asie est fournie typiquement non pas par des historiens indépendants mais par les détenteurs du pouvoir eux-mêmes ». Ces arguments étant invoqués à des fins personnelles, ils sont généralement présentés au nom du peuple. « Le peuple chinois » ou « le peuple de Singapour », ou de quelque autre lieu, ne veut pas, nous dit-on, d'un régime démocratique. Abstraction faite de l'ironie inhérente de cette affirmation, (car pourquoi en dehors d'une démocratie, l'opinion des peuples aurait-elle de l'importance ?) il faut également se demander comment nous pouvons savoir ce que le peuple veut si l'on ne lui pose pas la question.

Les dirigeants disent souvent savoir ce que veulent leurs sujets, mais peut-on accepter leurs affirmations sur ce point ? Dans le Sud des Etats-Unis, dans les années 1950, nombre de Blancs déclaraient que « leurs gens de couleur » étaient très satisfaits de la ségrégation raciale, mais une fois le droit de vote accordé aux Noirs, ceux-ci ont évidemment infligé un démenti radical aux ségrégationnistes.

Dans le monde entier, il est arrivé à de nombreuses reprises que des gens vivant sous un régime dictatorial obtiennent enfin le droit d'exprimer leur volonté ; ils n'ont jamais justifié les dictateurs. Ceci s'est généralement produit lorsque, en raison de pressions dont ils étaient l'objet, les détenteurs du pouvoir ont organisé des élections dans des conditions qui leur étaient favorables, dans l'espoir de s'accrocher au pouvoir. En 1977, lorsque les protestations se sont élevées contre le régime de loi martiale imposé par Indira Gandhi en Inde, elle a accepté de procéder à une élection, dont elle espérait recueillir un vote de confiance. Dans un pays paupérisé tel que l'Inde, elle pensait que ses promesses économiques compteraient plus que les droits politiques. Contrairement à ses attentes, les élections l'ont évincée de son poste et l'opposition dirigée par le parti des « intouchables », les plus pauvres des pauvres, a été portée au pouvoir. En 1987, Ferdinand Marcos a tenu des « élections éclair » aux Philippines, laissant fort peu de temps à l'opposition pour s'organiser, mais il a, lui aussi, été battu. L'année suivante, au Chili, le président Augusto Pinochet, peu disposé à courir le risque d'élections compétitives, a accepté un plébiscite sur la question de son maintien au pouvoir. L'idée était de donner aux électeurs le choix entre le statu quo et un avenir inconnu, qui ne pouvait que paraître incertain. Mais l'électorat s'est prononcé majoritairement en faveur du départ de Pinochet. En 1989, le régime polonais et l'opposition ont convenu d'organiser des élections semi compétitives. Un grand nombre de sièges parlementaires étaient contestés, mais la liste complète de représentants communistes de haut rang devait se présenter sans opposition, afin de préserver leur position dominante. Tou-

tefois, la population a déjoué le stratagème. Bien qu'il n'y ait pas eu de candidats de partis de l'opposition, la majorité des électeurs ont rayé les noms des gros bonnets au pouvoir. Ils ont peut être été les seuls candidats de l'histoire à se présenter sans opposition et à perdre quand même. En 1990, alors que les régimes dictatoriaux s'effondraient dans le monde entier, la junte militaire de Birmanie a été confrontée par des manifestations massives dans les rues. Les troupes ont tué un grand nombre de protestataires, mais les dirigeants ont dû accepter d'organiser les premières élections du pays depuis près de 30 ans, qui ont été remportées par la Ligue nationale pour la démocratie par plus de 80% des votes. L'oligarchie militaire a alors pris le parti tragique de refuser de reconnaître les résultats du scrutin.

#### Préférence pour la démocratie

On pourrait citer de nombreux exemples analogues. En revanche, quels exemples avons-nous de dictateurs qui ont remporté des élections approuvant leur présence à la tête de l'Etat? Quand les gens ont-ils voté pour renoncer à leurs droits démocratiques? Assurément, il s'est trouvé des dirigeants librement élus qui ont refusé d'abandonner le pouvoir au terme de leur mandat et qui se sont, en fait, transformés en dictateurs, mais aucun d'eux n'avait manifesté son intention de le faire en se présentant aux élections. Il est également vrai que les communistes d'antan ont été réélus dans plusieurs pays de l'ancien bloc soviétique. Mais aucun de ces candidats n'a proposé de rétablir la loi du parti unique. Au contraire, ils ont présenté à l'électorat des propositions fondées sur

des questions économiques et sociales, tout en affirmant leur attachement aux procédures démocratiques.

Les deux cas les plus récents dans lesquels une population vivant sous un régime autoritaire a exprimé sa préférence pour la démocratie sont ceux de l'Indonésie et de l'Iran. Les manifestations estudiantines ont renversé le régime du général Suharto en 1998, et les élections qui ont suivi ont infligé une cuisante défaite à l'ancien parti au pouvoir, le Golkar. L'Iran n'a pas encore tenu d'élections entièrement libres. Seuls les candidats qui promettent de soutenir le système islamique et qui sont approuvés par les autorités cléricales sont autorisés à se présenter. Cependant, les élections parlementaires de cette année ont démontré clairement la volonté populaire d'évoluer vers une démocratie plus libérale. Ces événements relèvent d'une certaine justice providentielle, car l'Iran et l'Indonésie étaient deux des pays qui, à la Conférence de Bangkok, s'attachaient le plus activement à proclamer que les peuples asiatiques ne désiraient pas appliquer les normes internationales de la démocratie et des droits de l'homme.

Une autre variante du point de vue selon lequel certaines nations ne veulent pas de la démocratie est illustrée dans la citation ci-après, due au chercheur américain Howard Wiarda, spécialiste de l'Amérique latine: «Je doute que l'Amérique latine veuille une démocratie à la mode américaine.» Ceci donne l'impression que la question n'est pas de savoir si la démocratie est une valeur applicable universellement, mais si chaque pays devrait avoir un système politique coulé dans le même moule, à savoir le moule américain. Là n'est pas la question. Pourquoi d'autres pays voudraient-ils une

démocratie à la mode américaine? Le système américain, avec ses poids et contrepoids particuliers, son puissant Sénat étrangement composé, sa division du pouvoir entre les Etats fédérés et le gouvernement fédéral, ses deux partis politiques dominants, etc., est issu de l'expérience américaine. D'autres démocraties ont des systèmes parlementaires, des gouvernements unitaires, des élections multipartites, une représentation proportionnelle, un parlement monocaméral et une multitude de variations sur ces thèmes. Quand les occupants alliés ont créé une démocratie au Japon après la Deuxième Guerre mondiale, ils ont essayé d'imposer un système fédéral, mais ils y ont vite renoncé tant ce système était étranger aux traditions japonaises. Chaque régime démocratique est unique et il existe de nombreuses formes institutionnelles de la démocratie.

Cela ne signifie pas que tous les régimes qui se disent démocratiques méritent cette appellation. Au cours des années, nombre de régimes communistes ou de mouvements révolutionnaires se sont qualifiés de « démocratiques » parce qu'ils affirmaient être soucieux du bien-être du peuple, bien que leurs représentants n'aient pas été élus. Mais durant les dernières années de l'Union soviétique, le président Mikhaïl Gorbatchev a reconnu qu'il y avait eu là un mauvais usage du terme de démocratie. « Nous savons aujourd'hui, a-t-il dit, que nous aurions pu éviter maintes difficultés si le processus démocratique s'était développé normalement dans notre pays. » Et il parlait là, il l'a précisé, d'une démocratie parlementaire représentative.

## Définir les composantes de la démocratie

Etant donné que le terme a été employé abusivement, il est important d'identifier les caractéristiques fondamentales qui déterminent qu'un pays est ou n'est pas une démocratie. Cela se résume à trois composantes. En premier lieu, les principaux représentants gouvernementaux doivent être choisis au moyen d'élections libres et régulières, à savoir des élections où tout le monde peut se porter candidat et où tout le monde a le droit de voter. Bien entendu, il peut y avoir certaines petites dérogations à ces règles, mais pas des changements majeurs. L'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid a organisé des élections compétitives, mais les Noirs n'avaient pas le droit de vote: ce n'était pas une démocratie. L'Iran a un président et un parlement élus, mais un grand nombre de candidats ont été interdits par les autorités cléricales, et les élus sont subordonnés à des conseils religieux non élus. Ceci ne constitue pas une démocratie.

En second lieu, la liberté d'expression doit être autorisée, à savoir la liberté de parole, de la presse, de réunion, entre autres. De nouveau, des dérogations mineures peuvent être de peu d'importance, mais un pays tel que la Serbie, où les moyens de communication sont pour la plupart des monopoles de l'Etat et où les rares journaux et stations de radiodiffusion indépendants sont soumis à des harcèlements d'ordre juridique et pratique, n'est pas une démocratie bien que des élections compétitives y aient été organisées.

En troisième lieu, la primauté du droit doit être respectée. Toute personne accusée d'un crime doit avoir la garantie que son cas sera

jugé sur le fond et non pas selon des ordres donnés au magistrat par les autorités politiques. De même, lorsque un citoyen souffre de mauvais traitements aux mains des autorités, il doit exister des moyens légaux par lesquels il peut chercher réparation. La Malaisie ne peut donc pas être considérée comme une démocratie bien que le pays ait récemment tenu des élections, car le leader de l'opposition a été emprisonné sur des accusations dont le président était certainement l'instigateur.

Examinons à présent la deuxième réfutation de la thèse de l'universalité de la démocratie, à savoir les arguments présentés par des penseurs tels que Kristol, Wilson et Dahl, selon lesquels la démocratie, bien que désirable, serait au-delà des capacités des populations pauvres ou non occidentales.

Ce point de vue n'est pas récent. Un scepticisme semblable a été exprimé il y a quelques décennies au sujet des aptitudes à la démocratie de sociétés que nous sommes aujourd'hui accoutumés à considérer comme fermement démocratiques. Alors que la Deuxième Guerre mondiale touchait à sa fin, par exemple, le président Harry Truman a demandé au premier spécialiste du département d'État sur le Japon de lui fournir des éléments d'information sur la conduite à adopter envers ce pays après sa défaite. L'expert, Joseph Grew, a déclaré à l'époque que « dans le long terme, le mieux que l'on puisse espérer est une monarchie constitutionnelle, l'expérience ayant démontré que la démocratie ne pourra jamais fonctionner au Japon ». De même, à la fin de l'occupation alliée de l'Allemagne de l'Ouest en 1952, après une visite dans le pays, l'éminent politologue Hans Eulau écrivait, désespéré : « La République de Bonn a l'allure d'une réincarnation

de Weimar (...) ; elle suscite les mêmes vagues appréhensions. » Le problème, expliquait Eulau, est que « la politique allemande est fondée non pas sur l'expérience démocratique mais sur une émotivité profonde ».

Lorsque l'Italie s'est tournée vers le fascisme dans les années 1920, l'historien Arnold Toynbee a écrit que « la répudiation [italienne] de la démocratie (au sens où nous entendons ce terme) ouvre la question de savoir si cette plante politique peut vraiment plonger des racines permanentes ailleurs que dans son sol natal », et il voulait dire l'Angleterre et l'Amérique. Mais même en Amérique, on émettait des doutes au sujet des capacités politiques de certains citoyens. Le Sénateur Strom Thurmond avait expliqué, dans un discours à l'École de Droit de Harvard en 1957 : « Un grand nombre de Noirs n'ont tout simplement pas la conscience politique suffisante pour (...) participer aux affaires politiques et civiques (...) et beaucoup d'entre eux manquent probablement aussi des autres qualités requises pour voter de manière vraiment intelligente. »

L'argument selon lequel la démocratie exige des traditions démocratiques est de type circulaire : comment peut-on établir des traditions démocratiques autrement qu'en pratiquant la démocratie ? La réponse, disent les sceptiques, est qu'en Occident la démocratie s'est développée à partir de certaines idées de la tradition occidentale qui remontent jusqu'à l'antiquité classique. Mais Amartya Sen fait une remarque intéressante sur ce point. Il signale que la tradition occidentale contient des éléments divers. Les racines de la démocratie plongent dans la Grèce antique, mais les philosophes grecs approuvaient aussi l'esclavage. La démocratie moderne tire certains de ses élé-

ments de la tradition occidentale et en rejette d'autres. De même, Sen énumère les éléments libéraux que l'on trouve dans le bouddhisme, le confucianisme, le védisme, l'islamisme et la pensée indienne antique, et il demande pourquoi il ne serait pas possible d'y puiser pour former une base culturelle de la démocratie dans le monde non occidental.

Nous considérons la culture comme un facteur déterminant de la politique, mais les liens qui les relient sont difficiles à préciser. Le politologue Samuel Huntington nous a rappelé qu'il y a quelques décennies, toutes les sociétés à prédominance confucianiste étaient pauvres et les sociologues affirmaient que certains éléments des comportements inspiré par le confucianisme les maintenaient dans leur pauvreté. Depuis lors, les sociétés confucianistes ont connu une croissance économique plus rapide que les sociétés chrétiennes ou islamiques n'en avaient jamais connu auparavant. Les sociologues essaient à présent de comprendre ce qui, dans la pensée confucianiste, engendre la richesse.

### La démocratie universelle est-elle désirable ?

La réfutation la plus convaincante des arguments de ceux qui doutent des aptitudes à la démocratie des populations pauvres et non occidentales nous est apportée par l'expérience des quelques dernières décennies. D'après le rapport le plus éminemment autorisé, résultat de l'enquête annuelle sur la liberté menée par l'organisation privée « Freedom House », 120 des 192 pays du monde avaient l'an dernier un gouvernement démocratiquement élu, soit 62,5 % des pays et 58,2 % de la

population mondiale. Il y avait 20 démocraties élues en Afrique et 14 en Asie, sans compter les petits Etats insulaires de la région Asie-Pacifique, où se trouvent 11 autres démocraties. Il va sans dire que ces démocraties non occidentales comprennent un grand nombre de pays pauvres et il est incontestable que la pauvreté, l'illettrisme et les tensions sociales rendent la pratique de la démocratie plus difficile. Il est donc très possible que certaines des nouvelles démocraties fragiles recensées par la « Freedom Foundation » cette année retournent à la dictature, tout comme la plupart des Etats d'Europe de l'Ouest qui sont parvenus à la démocratie non pas en une seule fois mais par une succession de progrès et de reculs. Quoi qu'il en soit, l'expérience historique démontre que les obstacles sociaux et culturels ne sont pas insurmontables. Considérant que la première démocratie, fort imparfaite, a été créée en 1776 et qu'il existe aujourd'hui, 224 ans plus tard, 120 démocraties, c'est l'expansion de la démocratie qui doit surprendre et non pas les limites de ses progrès.

Tout ceci montre bien que la démocratie universelle est possible, mais est-elle désirable ? Je le pense. Tout d'abord, il en résultera un monde plus pacifique : les démocraties ne se font la guerre. Les nombreuses recherches consacrées à cette observation faite pour la première fois il y a dix ou quinze ans ont permis à un chercheur de constater qu'elle constitue « pratiquement une loi empirique des relations internationales. » On débat de la question de savoir si les démocraties sont plus pacifiques en général ou seulement envers d'autres démocraties. Mais quoi qu'il en soit, si le nombre des démocraties augmente, celui des guerres diminuera.

En plus de cette « paix démocratique », Sen a avancé une autre opinion au sujet des démocraties à laquelle personne n'a encore apporté d'objections. Il affirme que jamais une démocratie n'a subi la famine ou une calamité comparable. La raison en est, dit-il, que les famines sont évitables. Dans les systèmes politiques dotés des mécanismes d'information qui sont inhérents à la démocratie, les pouvoirs publics sont alertés lorsque des situations de famine commencent à se manifester et ils agissent pour y parer avant qu'elles n'atteignent des proportions catastrophiques.

Il existe de fortes raisons pratiques qui militent en faveur de la démocratie. Mais pour moi, peut-être parce que je suis Américain, la raison la plus forte n'est pas pratique. Je crois que chaque adulte doit avoir son mot à dire, s'il le désire, dans la conduite des affaires publiques. Cela fait partie de ma conception de la dignité humaine, que les gouvernements

démocratiques aient pris des décisions sages ou non. Les gens ne prennent pas toujours des décisions raisonnables dans leur vie privée, par exemple dans le choix d'une carrière ou d'un conjoint. Mais je pense qu'il vaut mieux qu'ils soient libres de prendre leurs propres décisions et de se tromper, plutôt que d'être contrôlés par d'autres dans leur vie. Il en est de même, à mon avis, dans le domaine public. Je ne peux pas prouver que j'ai raison. Ce n'est pas une proposition démontrable, c'est une question de valeurs fondamentales. Mais à en juger d'après l'expansion de la démocratie dans le monde, ces valeurs sont partagées par un nombre considérable de personnes venues d'horizons très différents du mien.

---

Note: Les vues exprimées dans cette table ronde n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du gouvernement des Etats-Unis.

Démocratie et droits de l'homme, journal électronique de l'IIP, Vol. 5, No. 1, Mai 2000.

---

## B i b l i o g r a p h i e ( e n a n g l a i s )

---

### Pour en savoir plus sur la communauté de démocraties

**Baehr, Peter R.**

*Human Rights: Universality in Practice*,  
NY: St. Martin's Press, 1999.

**Di Palma, Guiseppe**

*To Craft Democracies: An Essay on Democratic Transitions*, Berkeley: University of California Press, 1990.

**Farer, Tom J.**

"Collectively Defending Democracy in a World of Sovereign States: The Western Hemisphere's Prospect," *Human Rights Quarterly*, vol. 15, no. 4, November 1993, pp.716–750.

**Fierlbeck, Katherine**

*Globalizing Democracy: Power, Legitimacy and the Interpretation of Democratic Ideas*. NY: St. Martin's Press, 1998.

**Fisher, Julie**

*Non-Governments: NGOs and the Political Development of the Third World*, West Hartford, CT: Kumerian Press, 1998.

**Hall, John A.**

"The Nature of Civil Society," *Society*, vol. 35, no. 4, May/June 1998, pp.32–41.

**Halperin, Morton H. and Kristen Lomasney**

"Protecting Democracy Abroad: Bringing Despots to Justice," *The Washington Quarterly*, vol. 22, no. 2, Spring 1999, pp.11–15.

**Huntington, Samuel P.**

*The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, NY: Simon and Schuster, 1996.

**Huntington, Samuel P.**

*The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman: University of Oklahoma Press, 1991.

**Huntley, James Robert**

*Pax Democratica: A Strategy for the 21st Century*, NY: St. Martin's Press, 1998.

**Ikenberry, G. John**

"Why Export Democracy?" *Wilson Quarterly*, vol. 23, no. 2, Spring 1999, pp.56–65.

**Kaplan, Robert D.**

"Was Democracy Just A Moment?" *Atlantic Monthly*, vol. 280, no.6, December 1997, pp. 55–80.

**Keck, Margaret E. & Kathryn Sikkink**

*Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 1998.

**Kibble, David G.**

"Monarchs, Mosques and Military Hardware: A Pragmatic Approach to the Promotion of Human Rights and Democracy in the Middle East," *Comparative Strategy*, vol. 17, October–December 1998, pp. 381–391.

**Korey, William**

*NGOs and the Universal Declaration of Human Rights: The Curious Grapevine*, St. Martin's Press, 1998.

**Kupchan, Charles A., et al.**

"Alliberal Illusions: Restoring Democracy's Good Name," *Foreign Affairs*, vol. 77, no. 3, May/June 1998, pp. 122–128.

**Muravchik, Joshua**

*Exporting Democracy: Fulfilling America's Destiny*, Washington, D.C.: American Enterprise Institute Press, 1991.

**Muravchik, Joshua**

"New Dominions for Democracy: An Answer to Skeptics," *American Enterprise*, January–February 1991, pp.67–73.

**Peceny, Mark**

"Forcing Them to be Free," *Political Research Quarterly*, vol. 52, no. 3, September 1999, pp. 549–582.

**Riccardi, A.**

"Promoting Democracy, Peace and Solidarity," *Journal of Democracy*, vol. 9, no. 4, October 1998, pp. 157–167.

**Rieff, David**

"The Precarious Triumph of Human Rights," *New York Times Magazine*, August 8, 1999, pp. 36–47.

**Sakwa, Richard, ed.**

*The Experience of Democratization in Eastern Europe*, NY: St. Martin's Press, 1999.

**Sen, Amartya**

"Democracy as a Universal Value," *Journal of Democracy*, vol. 10, no. 3, July 1999, pp. 3–17.

**Schifter, Richard**

"The Cause of Freedom: Nobody's Monopoly," *Mediterranean Quarterly*, vol. 8, no. 3, Summer 1997, pp. 6–20.

**Shattuck, John and J. Brian Atwood**

"Defending Democracy: Why Democrats Trump Autocrats," *Foreign Affairs*, vol. 77, no. 2, March/April 1998, pp. 167–170.

**Shonholtz, Raymond and Iliana Shapiro, eds.**

"Strengthening Transitional Democracies Through Conflict Resolution," *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 552, July 1997, entire issue.

**Vuckovic, Gojko**

"Promoting Peace and Democracy in the Aftermath of the Balkan Wars: Comparative Assessment of the Democratization and Institution-Building Processes in Croatia, Bosnia and Herzegovina, and Former Yugoslavia," *World Affairs*, vol. 162, no. 1, Summer 1999, pp. 3–10.

*What Is Democracy?* Pamphlet, U.S. Information Agency, 1991.

**Wilson, James Q.**

"Democracy for All?" *Commentary*, vol. 109, no. 3, March 2000, pp.25–28.

**Zakaria, Fareed**

"The Rise of Illiberal Democracy," *Foreign Affairs*, vol. 76, no. 6, November/December 1997, pp. 22–43.



---

## S i t e s I n t e r n e t ( e n a n g l a i s )

---

### Sites Internet relatifs à l'Initiative sur la communauté de démocraties

#### **Carnegie Endowment for International Peace**

The Endowment conducts programs of research, discussion, publication, and education in international affairs and U.S. foreign policy.

<http://www.ceip.org/>

#### **Commission on Human Rights**

U.S. Sponsored Round Table on Strengthening Democracy

<http://www.humanrights-usa.net/demotab.html>

#### **Community of Democracies: Ministerial Meeting, Warsaw Poland, June 26-27, 2000**

[http://www.state.gov/www/global/human\\_rights/democracy/cdi\\_index.html](http://www.state.gov/www/global/human_rights/democracy/cdi_index.html)

#### **Community of Democracies: Official Polish Government Site**

<http://www.msz.gov.pl/CDConference>

#### **Convention for the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide**

<http://endgenocide.org/text.htm>

#### **European Court of Human Rights**

<http://www.echr.coe.int/>

#### **Freedom House**

Freedom House is a vigorous advocate for democracy and human rights worldwide. Freedom House's work includes an array of research, advocacy, and publications to promote human rights, democracy, free market economics, the rule of law, independent media, and U.S. engagement abroad.

<http://www.freedomhouse.org/>

#### **Inter-American Court for Human Rights**

<http://www.l.umn.edu/humanrts/iachr/general.htm>

#### **The National Endowment for Democracy (NED)**

The National Endowment for Democracy (NED) is a private, nonprofit, grant-making organization created to strengthen democratic institutions around the world.

<http://www.ned.org/>

---

### **National League for Democracy (NLD)**

The NLD is Burma's leading political party. The NLD won over 80 per cent of the seats in Burma's 1990 Parliamentary elections but has not yet been allowed to seat a government.

<http://www.burmafund.org/nld/nld.htm>

### **Soros Foundation**

An autonomous nonprofit organization founded by philanthropist George Soros to promote the development of open society. National foundations are located primarily in the countries of Central and Eastern Europe and the former Soviet Union, but also in other parts of the world.

<http://www.soros.org/>

### **Stefan Batory Foundation**

An independent non-profit organization, established to support the wide-ranging advancement of Polish society, particularly in the fields of public, informational; cultural; scientific and educational activities addressed to the development of a free market and democracy in Poland, as well as the bringing together of the nations and states of Central and Eastern Europe.

<http://www.batory.org.pl/english/>

### **Universal Declaration of Human Rights**

<http://www.un.org/Overview/rights.html>

### **What Is Democracy?**

The former U.S. Information Agency's pamphlet on democracy and its beginnings to the present day. This worldwide phenomenon belies the skeptics who have contended that modern liberal democracy is a uniquely Western artifact that can never be successfully replicated in non-Western cultures.

<http://usinfo.state.gov/products/pubs/whatsdem/>

### **World Movement for Democracy**

The World Movement for Democracy is an initiative to strengthen collaboration among those working to promote democratic values and institutions. The World Movement is inspired by the belief that the new global economy and the expansion of instantaneous global communications can create new opportunities and potential for effective collaboration among democrats on a worldwide scale.

<http://www.wmd.org/>

### **World Forum on Democracy**

The World Forum will gather in Warsaw, June 25-27, democracy leaders and activists, academic experts, leaders of civic and religious organizations, representatives of the business community, labor, NGOs and the media to discuss the continued advancement of democratic governance and values throughout the world.

<http://www.fordemocracy.net/>

---

Démocratie et droits de l'homme, journal électronique de l'IIP, Vol. 5, No. 1, Mai 2000.

# Démocratie

*et droits de l'homme*



VERS UNE  
COMMUNAUTÉ DE  
DÉMOCRATIES

M A I 2 0 0 0  
VOLUME 5 NUMÉRO 1